



 ÉTUDE

INTÉGRATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DES BASSINS DE COUBRON ET DU PONT-YBLON

FÉVRIER 2021





Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un contrat avec le CD93,
en lien étroit avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA 93).

Directrices de la publication : **Dominique ALBA**
Patricia PELLOUX

Étude réalisée par : **Frédéric BERTRAND, Luisa COPPOLINO, Tristan LAITHIER**

Avec le concours de : **Anne-Marie VILLOT**

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique : **Luisa COPPOLINO, Tristan LAITHIER**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

20C000007

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Bassin de Coubron	8
Un parc de proximité multi-usages	8
Objectifs proposés pour une meilleure insertion paysagère et urbaine	15
2. Bassins du Pont-Yblon	22
Une eau ouverte à la promenade	22
Objectifs proposés pour une meilleure insertion paysagère et urbaine	31
BIBLIOGRAPHIE	44

INTRODUCTION

L'étude des bassins de Coubron et du Pont-Yblon (au Blanc-Mesnil) fait suite à celle engagée pour les bassins des Brouillards et de La Molette en lien avec le Parc Georges-Valbon. L'ensemble fait partie des 12 bassins à ciel ouvert sur les 52 bassins répartis en 32 sites gérés par la direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) du département de Seine-Saint-Denis.

La mutation de ces bassins s'inscrit dans le cadre du Plan Investissement Bassin mis en œuvre par le département de Seine-Saint-Denis et adopté en 2018. Si ses objectifs sont conformes au schéma directeur d'assainissement Audace 2014-2023 (pérennité du patrimoine, lutte contre les inondations, maîtrise de la qualité des rejets aux milieux aquatiques et renforcement de la présence de l'eau en ville), il prévoit également l'ouverture au public des ouvrages, leur intégration urbaine ainsi que l'enrichissement de la biodiversité et de leurs qualités écologiques.

La méthode d'étude retenue permet de comparer les quatre situations (à Dugny, à La Courneuve, à Coubron et au Blanc-Mesnil), d'en révéler les constantes et les différences, d'en dégager les opportunités en vue de futures missions de maîtrise d'œuvre. Les bassins de Coubron et du Pont-Yblon se trouvent dans des contextes très différents des deux premiers et aussi très différents entre eux. Coubron est en contact direct avec une nature formée de forêt, de terres agricoles et de tissus pavillonnaires de faible densité. Le site

du Pont-Yblon est dans un environnement plus marqué par les grandes infrastructures (aéroport, routes et autoroute) et de forts contrastes morphologiques (ensembles d'habitations collectives et individuelles, grands secteurs d'activité et de services). Pourtant, les deux, et d'une certaine façon les quatre sites de bassins, gardent des qualités et des potentialités de paysages qui leur confèrent des formes d'intériorités favorables aux usages publics comme à la préservation et au renforcement de la trame écologique.

L'enjeu du plan d'investissement bassin est à la fois de les préserver dans le temps et d'engager leurs reconquêtes progressives sans altérer leurs missions premières, la lutte contre l'inondation. Comme en témoignent ces études, cette mission « noble » ne les réduit pas à une vocation d'ouvrages d'assainissement dans laquelle ils ont souvent été, voire restent, cantonnés dans les réflexions urbaines.

Leur meilleure insertion est traitée à deux échelles :

- Celle d'une inscription des bassins dans les parcours de promenade sur le thème de l'eau qui fait la richesse du département ; les bassins et leurs ouvrages constituant un patrimoine hydraulique et un paysage particulier constitueraient une halte dans ses parcours.
- Celle plus resserrée des proximités qui s'adresse à des publics plus locaux avec des promenades et jeux davantage du quotidien.

L'enjeu du plan d'investissement bassin est à la fois de les préserver dans le temps et d'engager leurs reconquêtes progressives sans altérer leurs missions premières, la lutte contre l'inondation



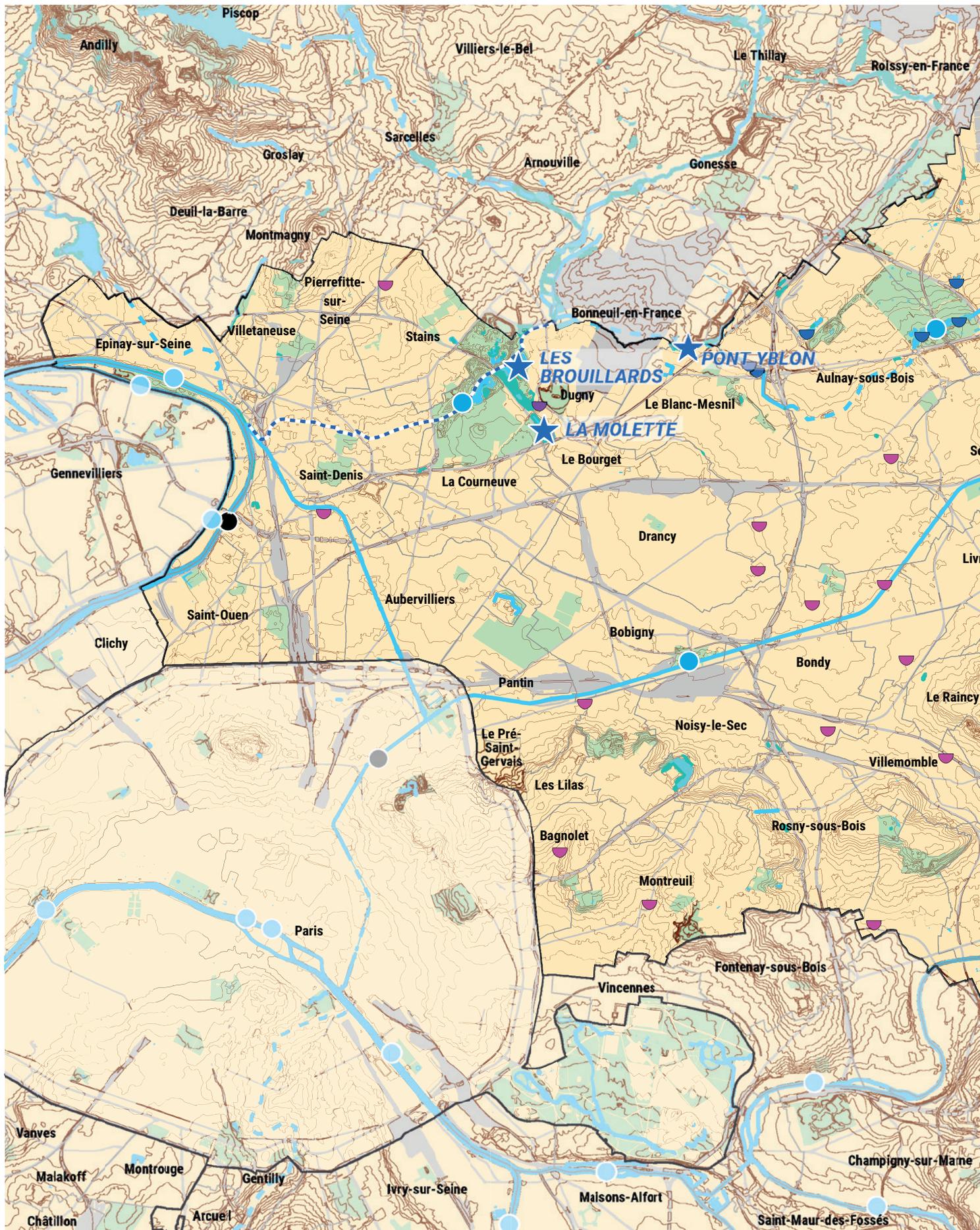
Le bassin de Coubron

© Apur



Le bassin B2 du Pont-Yblon

© Apur





LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS : CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DES BASSINS

Bassins en Seine-Saint-Denis

-  Bassin à ciel ouvert étudié
-  Bassin à ciel ouvert
-  Bassin enterré
-  Mixte

Cours d'eau d'étude

-  Vieille Mer

Autres cours d'eau

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau souterrain

Sites de baignade

-  À l'étude durant la période estivale
-  À l'étude par le département de Seine-Saint-Denis
-  Site existant
-  Site événementiel

Zones humides

-  Zones humides effectives
-  Zones humides potentielles

 Courbe de niveau de 5 mètres

 Autoroute, voie rapide et voies ferrées

 Grandes infrastructures de transport

 Bois, forêt, parc, cimetière

Sources : Apur, IGN BDtopo 2017, DRIEE, CD93

1. Bassin de Coubron

Le bassin se remplit fréquemment mais peu, ne recevant que très rarement plus de 30 % de son volume de stockage total

Un parc de proximité multi-usages

Créé en 1990 sur une emprise de 2,4 ha, le bassin de gestion des eaux pluviales de Coubron contribue à lutter contre les inondations du collecteur du ru de Chantereine.

Il a deux objectifs : la collecte et le stockage des eaux pluviales lors d'événements pluvieux importants et la décanation des eaux avant rejet en Marne. Il reçoit les apports de trois collecteurs (au sud, au nord et au nord-ouest). D'une capacité totale de 27 900 m³, il est divisé en deux parties : au nord, une partie « basse » revêtue de béton (59,5 m NGF) recevant les eaux des trois collecteurs et, au sud, une partie surélevée et enherbée (61,5 m NGF) ne recevant les eaux que lors d'événements pluvieux exceptionnels.

Sur la période 2000-2017, le nombre de remplissage du bassin s'élève à 635 pour un volume moyen de 2 468 m³ par remplissage (soit 9 % du volume total de stockage). Sur la même période, seulement 2 remplissages ont été supérieurs à 60 % de la capacité maximale de stockage du bassin tandis que 615 n'ont pas excédé 30 % du volume total. **Le bassin se remplit fréquemment mais peu, ne recevant que très rarement plus de 30 % de son volume de stockage total. Au vu de ces chiffres, l'ouverture au public semble possible en conservant la fonction première du bassin et garantissant la sécurité des usagers** (accès possibles aux ouvrages de remplissage), notamment à l'arrivée des collecteurs nord (présence d'eau permanente).

Située aux confins du département de Seine-Saint-Denis, la commune de Coubron est bordée par deux sites forestiers départementaux majeurs classés Natura 2000 (la Forêt de Bondy à l'ouest et le Bois de Bernouille au nord) et par une surface encore importante de terres agricoles au nord, sur les coteaux de l'Aulnoye.

Commune la moins peuplée du département (4 833 habitants en 2020), Coubron se distingue par un tissu pavillonnaire de faible densité. Une série d'équipements publics séparent le centre-ville de Coubron de la rive ouest du bassin : un gymnase et des terrains de sport, une école, une crèche, un EHPAD ainsi que deux parcs. Protégée par les massifs forestiers, la commune n'est que très peu reliée aux réseaux de transports en commun existants et futurs (RER, tramway, bus, vélo). **L'arrivée du Grand Paris Express, avec l'arrêt Clichy-Montfermeil situé à 2,3 km à vol d'oiseau, pourrait contribuer à son désenclavement.** Des cheminements dans la forêt de Bondy pourraient favoriser les modes actifs pour les habitants de Coubron utilisant les transports en commun (marche, vélo, trottinette).

Le caractère rural, ouvert et boisé de la commune offre un potentiel écologique très important. Les nombreux sentiers pédestres existant (PR19, PR21, GRP Ceinture Verte et le GR14 dans la forêt de Bondy) renforcent la volonté du département de connecter les parcs et les bois du territoire à travers le Chemin des Parcs. Avec pour objectif l'amélioration



Le bassin de Coubron

Une ouverture plus large au public présenterait l'avantage de mieux encadrer les usages, leur coexistence, et d'enrichir l'offre d'activités et la trame des équipements

ration des déplacements piétons, la valorisation de la biodiversité et la requalification du paysage urbain entre les grands parcs, ce Chemin constitue un outil précieux pour mieux connecter les espaces entre eux. Traversant la forêt de Bondy, le Chemin des Parcs pourrait profiter à la commune de Coubron en améliorant son accessibilité depuis les communes limitrophes et en valorisant ses atouts : tranquillité, qualité de vie, authenticité, environnement, « vitrine » départementale de la randonnée...

Ce réseau pourrait être renforcé par la création d'une « promenade de l'eau » liée à la diversité de l'hydrographie existante (Ru de Chantereine et ancien étang de la Marche à l'est, Mare à Corot, Mare de Coubron, étangs de la Forêt de Bondy à l'ouest, Aqueduc de la Dhuis au nord). Accompagnée de plantations d'arbres et d'arbustes (au nord entre le bassin et la D136, à l'ouest vers le centre-ville et au sud, entre le Chemin de la Remise et la Mare à Corot), **cette promenade permettrait de créer des continuités paysagères et écologiques intéressantes entre le site déjà largement arboré et son environnement.** Ces parcours pourraient aussi s'appuyer sur la diversité des actions associatives existantes sur le territoire (Coubron Rando, La Carpe Coubronnoise, Vélo Loisirs Coubron, troupe théâtrale coubronnoise...). En 2019, plusieurs collectifs ont travaillé sur la thématique de l'eau dans le cadre du *weekend Eaux et Forêts*¹ ; une déambulation depuis les Ateliers de Médecis jusqu'à la Forêt de Bondy en parcourant une partie du tracé

de la Dhuis a eu lieu avec les enfants et adolescents du quartier.

Le domaine du bassin est aujourd'hui entièrement clôturé par de longs linéaires de grille et plus localement par des murs sans qualité. Ces clôtures séparent le site des parcelles pavillonnaires à l'est et au nord, du gymnase Jean Corlin à l'ouest et du Chemin de la Remise au sud. Hormis cette dernière, les limites du site sont accompagnées d'arbres, d'arbustes et de talus rendant ces limites peu visibles.

L'entrée au site s'effectue par la rue de Courtry, à l'est. L'allée plantée présente une perspective intéressante vers la partie nord du site, abondamment végétalisée, et vers les locaux techniques aujourd'hui couverts de graffitis.

Inaccessible au public, le site présente un potentiel de requalification en parc urbain de proximité.

Les études précédentes attestent que le site fait l'objet d'usages illicites (sport, jeux et rassemblements) pouvant contribuer à sa dégradation, voire à l'exposition au risque des usagers. La partie nord, très plantée, accueille la Compagnie d'Arc Coubron-Vaujourns dont les installations restent présentes sur le site. **Une ouverture plus large au public présenterait l'avantage de mieux encadrer les usages, leur coexistence, et d'enrichir l'offre d'activités et la trame des équipements : lieux de rencontre, d'échanges intergénérationnels, de repos, de pratiques libres d'activités ludiques,**

1 – Week-end Eaux et Forêts | Ateliers Médecis (ateliersmedicis.fr)





ORIENTATIONS POUR L'INTÉGRATION DU BASSIN DE COUBRON

Valoriser la présence de l'eau dans le territoire

Existant

-  Plan d'eau
-  Cours d'eau visible/souterrain
-  Bassin départemental revêtu
-  Bassin départemental enherbé

Proposé

-  Valoriser le patrimoine hydraulique technique

Valoriser les liaisons et les paysages

Existant

-  Chemin et itinéraire pédestre

Proposé

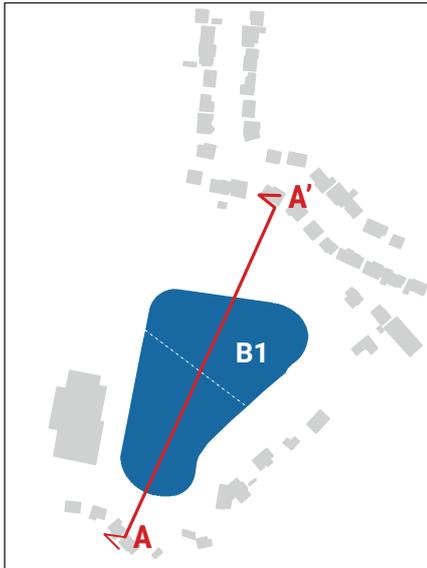
-  Aménagement dans le cadre du Plan Investissement Bassins
-  Parcours découverte de l'eau accessible, secret
-  Entrée publique à requalifier

Valoriser le caractère local du territoire par l'usage des équipements de proximité

Existant

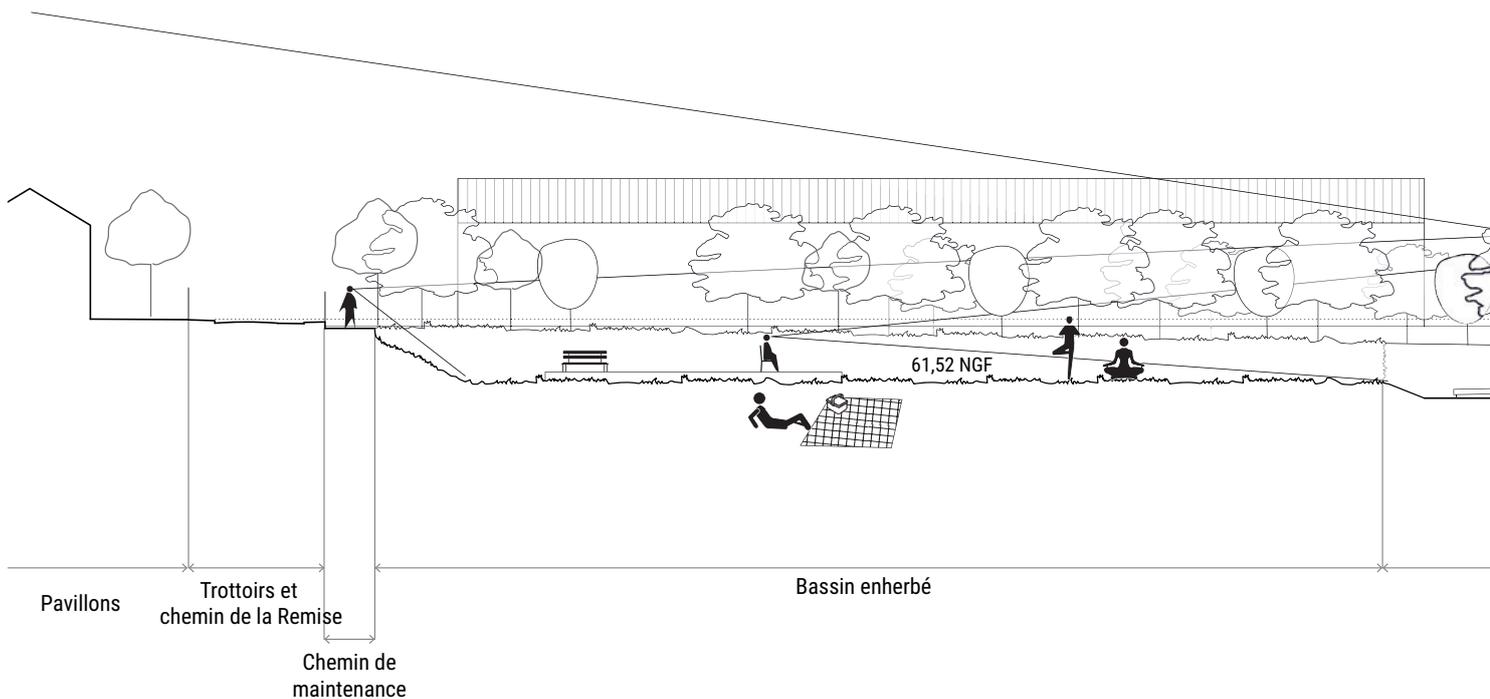
-  Principaux équipements (scolaire, sport, santé)
-  Terrain agricole

Sources : CD93, DRIEE, Apur



Vue de la partie enherbée et de la partie revêtue

© Apur



Entrée et point de vue sur le bassin

Bassin enherbé pour des déjeuners sur l'herbe

Personne morale

CD93



Projet de traitement du sol

- Boisement
- Friches herbacées
- Prairie
- Bassin revêtu/asphalte

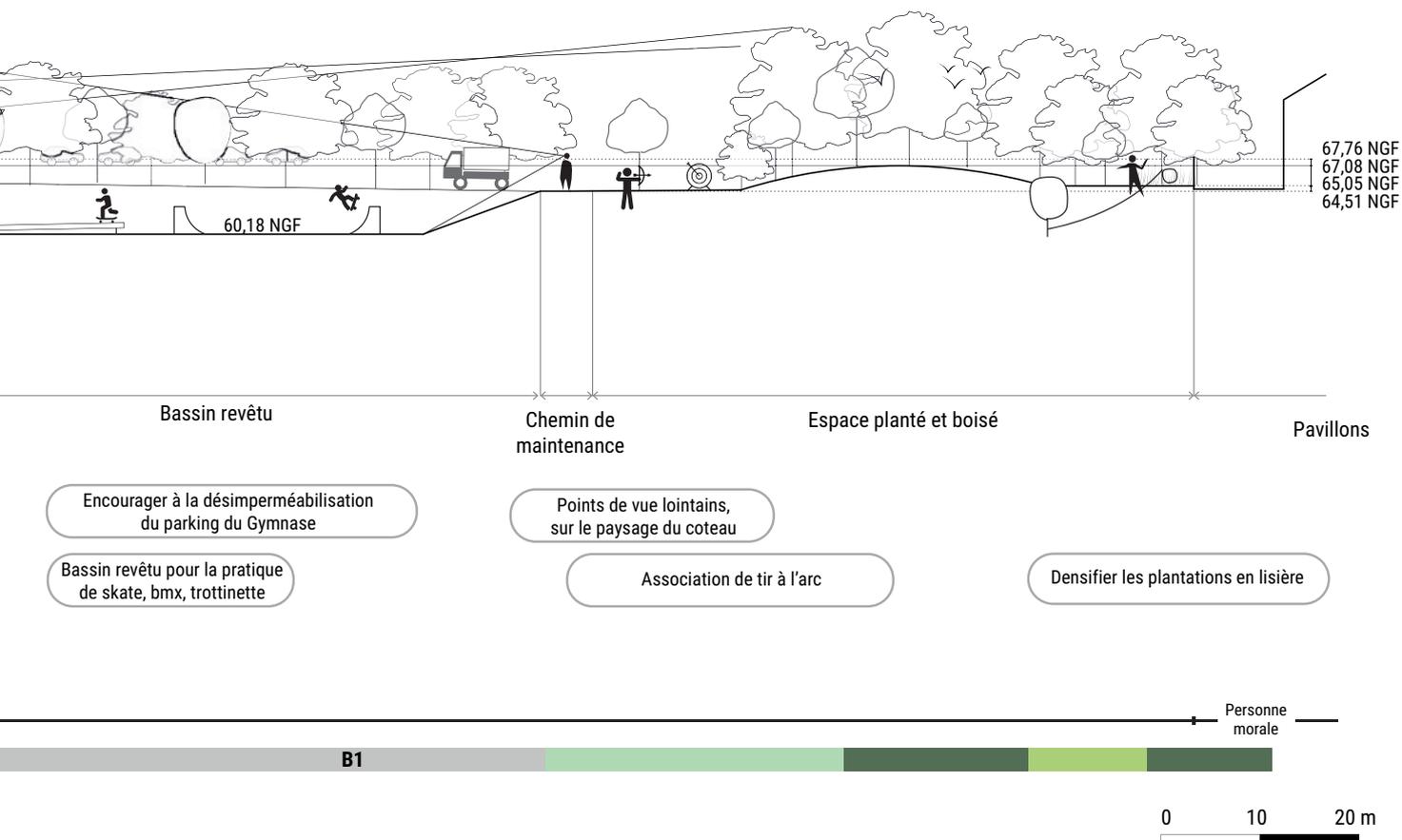
culturelles et sportives... L'aménagement des cheminements, la répartition de mobiliers urbains, la préservation de points de vue et la densification des plantations, notamment en lisières... peuvent contribuer à l'équilibre des usages dans l'espace et dans le temps.

Le bassin lui-même pourrait voir la formalisation de certaines pratiques sportives et de loisirs, déjà en place de manière informelle. Dans sa partie revêtue, par exemple, **il pourrait être aménagé de rampes et de modules dédiés à la pratique de skate, trottinettes freestyle et BMX²... voire à des courses de modèles réduits.** La partie enherbée, rehaussée par rapport à l'aire en béton et moins fréquemment inondée, pourrait être repensée comme la

cavea d'un ancien théâtre grec, pour des déjeuners sur l'herbe ou pour l'observation des acrobaties sportives. Des éléments de mobilier urbain (bancs, plateforme en bois...) pourraient renseigner sur l'usage du site tout en enrichissant ses qualités d'usage (voir notamment le parc de la Gironde à Coullaines de l'agence Pascale Hannellet et Anouk Debarre et le Hugo BürknerPark, dans la banlieue de Dresde).

Ce nouveau parc, ouvert sur la ville, pourrait compléter l'offre culturelle et sportive déjà présente le long du Chemin de la Remise et de la rue de Courtry. Cet ensemble est à concevoir, en continuité avec la forêt de Bondy, lieu de loisirs, de promenade, de randonnée, de pratiques sportives en plein air.

2 – Le ditch (Coubron) - À La Recherche Du Super Spot 2 (avec Gérald) - YouTube www.youtube.com/watch?v=esyEMQn1Is
Le ditch de Coubron - Riderz.net
kilolemangebitume | Flickr





ORIENTATIONS POUR L'INTÉGRATION DU BASSIN DE COUBRON

Valoriser la présence de l'eau dans le territoire

Existant

- Plan d'eau
- Cours d'eau visible/souterrain
- Bassin départemental revêtu
- Bassin départemental enherbé

Proposé

- Valoriser le patrimoine hydraulique technique
- Gestion de l'eau à ciel ouvert

Valoriser les liaisons et les paysages

Existant

- Chemin et itinéraire piédestre

Proposé

- Aménagement dans le cadre du Plan Investissement Bassins
- Parcours découverte de l'eau accessible, secret
- Parcours de service à usage limité pour le renforcement de la rive végétale
- Clôture à requalifier
- Belvédère, point de vue liés à l'eau
- Entrée publique à requalifier

- Nouvelle entrée à étudier
- Plantations à préserver et à renforcer

Valoriser le caractère local du territoire par l'usage des équipements de proximité

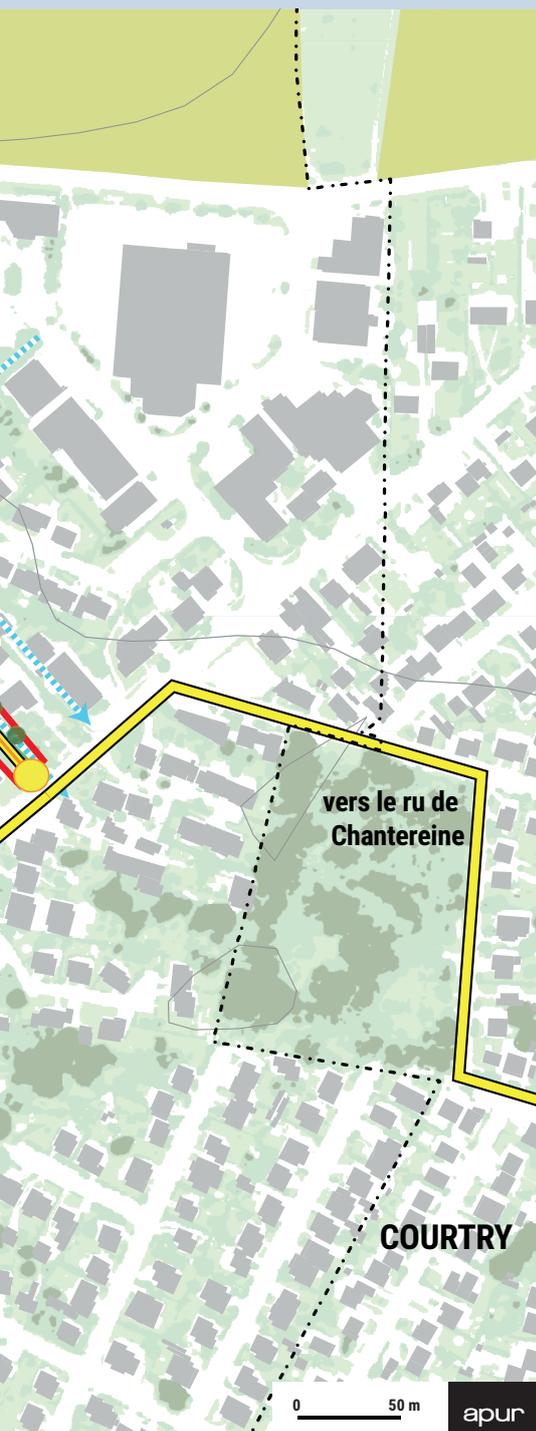
Existant

- Principaux équipements (scolaire, sport, santé)
- Terrain agricole

Proposé

- Usages à renforcer et à diversifier

Sources : CD93, DRIEE, Apur



Objectifs proposés pour une meilleure insertion paysagère et urbaine

- Qualifier de nouvelles continuités urbaines, paysagères et écologiques entre le bassin, la Mare à Corot, la forêt de Bondy et le Bois de Bernouille.
- Conserver et favoriser le caractère local et rural du site en lien avec la marche et les sentiers existant ou à créer.
- Par une promenade de l'eau, relier le bassin aux chemins de randonnées existants (PR21, PR19, GRP Ceinture Verte, Chemin des Parcs) et aux sites d'intérêt hydrologique (mare à Corot au sud, ru de Chantereine à l'est, aqueduc de la Dhuys au nord, étangs de la forêt de Bondy au sud-ouest, maison de la Nature et mare de Coubron à l'ouest, anciennes mares et rivières du territoire...).
- Renforcer la place du bassin dans les parcours de promenade et les usages de proximité.
- Étudier les potentialités d'ouverture du « couloir arboré » situé au nord du bassin et rejoignant la D136 et d'un sentier conduisant jusqu'aux parcs du centre-ville de Coubron à l'ouest.
- Créer une entrée au nord-ouest pour faciliter l'accès au site depuis le centre de Coubron et ses équipements (écoles, crèches, EHPAD...) et une entrée au sud-ouest depuis le Chemin de la Remise en lien avec les équipements sportifs, le tissu pavillonnaire et la Mare à Corot.
- Réduire les effets de clôtures au sud et à l'ouest par des aménagements paysagers (plantations, fossés...).
- Ouvrir le site au public durant la journée et le fermer la nuit (intrusion, dégradation, sécurité...).
- Favoriser l'usage convivial et intergénérationnel du site (ateliers créatifs et pédagogiques - peinture, dessin..., d'espaces de jeux - tirs à l'arc, pétanque, skate, modélisme, danse, théâtre...) en répartissant les pratiques en lien avec un mobilier urbain dédié (tables, bancs, barbecue...).
- Développer des événements en relation avec les activités des Ateliers de Médecis.
- Promouvoir des parcours et visites à vocation pédagogique et scientifique en lien avec les équipements scolaires de proximité (école élémentaire Georges Mercier à Coubron, école élémentaire Michel Lefevre à Courtry) et les associations (Coubron Rando...). Tisser des partenariats et des collaborations en lien avec les réseaux associatifs.
- Sécuriser les accès aux ouvrages techniques et les intégrer au projet d'aménagement.
- À travers notamment le Plan Canopée 2021-2030, préserver et enrichir les potentialités paysagères et écologiques existantes (plantations, traitement des limites pour le passage de la faune): préservation des vues vers les boisements lointains, renforcement de la végétation en limite des parcelles privées, requalification et amélioration des accès et des vues depuis le chemin de la remise au sud-ouest.



© DREA - Gobry



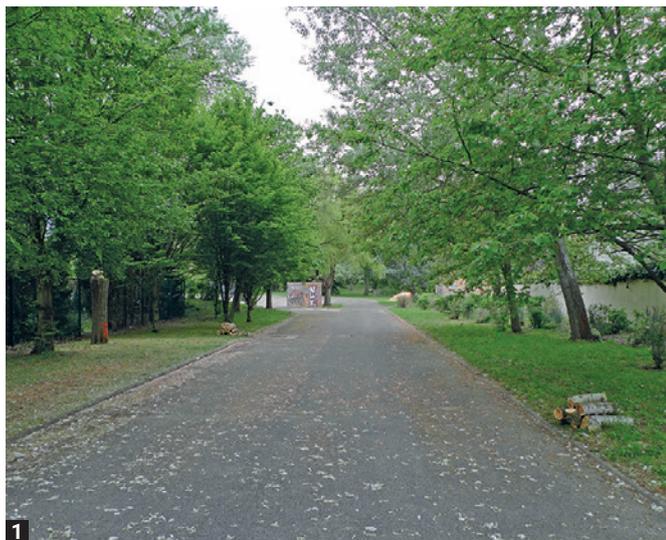
© Apur



© Apur

- 1 – Un environnement « rural » de grande qualité et des vues sur les lointains à préserver depuis le site.
- 2 – Le bois de Bondy et le tissu pavillonnaire laissent place localement à des pièces d'eaux, comme l'étang de Virginie, à gauche, et la mare à Corot, à droite.
- 3 – Des ouvrages techniques à mieux intégrer dans le site et à sécuriser.
- 4 – Un paysage intérieur aux effets « scéniques » à préserver et à mettre en valeur avec les nouvelles entrées.





1

© Apur

- 1 – L’allée d’accès au bassin depuis la rue de Courtry.
- 2 – Une continuité écologique et de promenade à construire progressivement.
- 3 – Le parc des Archers, un patrimoine à préserver et à partager dans le temps et dans l’espace.
- 4 – Des limites avec le tissu à requalifier en renforçant la végétation.
- 5 – Une continuité possible de part et d’autre du Chemin de la Remise.
- 6 – Une continuité possible de part et d’autre de la D 136 depuis le bois de Bernouille vers le bassin.



2

© Apur



2

© Apur



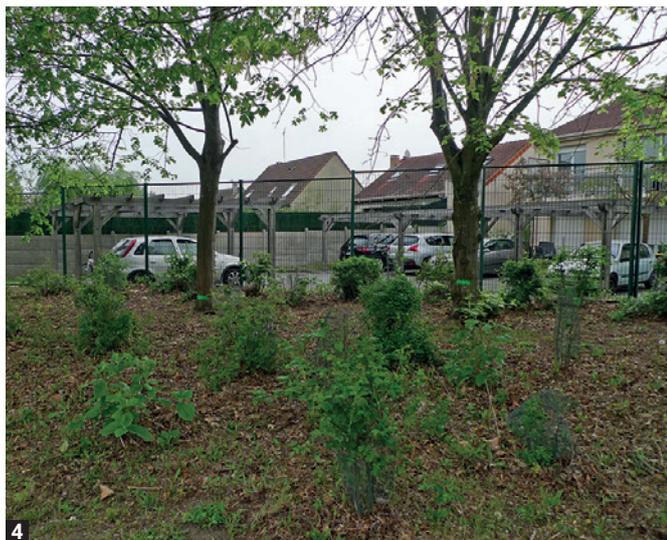
3

© Apur



3

© Apur





© collectif Siènes



© Cécile Ferraty



© Jean Moulin 2014 - Conseil départemental du Val-de-Marne

- 1 – Promenade du collectif Sirènes sur le parcours de la Dhuis.
- 2 – Slackline dans le bois de Vincennes, Paris 12^e.
- 3 – Skatepark sous le viaduc de l'A6, parc du Coteau de Bièvres, Gentilly.
- 4 – Parc inondable Hugo Bükner, Dresde.
- 5 – Installation dans le cadre de l'Arche de la Dhuis, Clichy-sous-Bois, Feda Wardak – Aman Iwan.



CC by Xavier X. Dreissig – SA – 4.0



© Collectif Aman Iwan

2.

Bassins du Pont-Yblon

Le fonctionnement hydraulique des bassins B2 est compatible avec une ouverture partielle du site

Une eau ouverte à la promenade

Le site du bassin de gestion du Pont-Yblon a été créé en 1984 sur une emprise de 5,83 ha. Il se compose d'un bassin (B1) revêtu de béton sur 2,01 ha, à l'est, et 4 bassins (B2) en eau sur 3,82 ha, à l'ouest. Il a pour fonction de soulager, par le stockage, le collecteur d'eaux pluviales de la Morée qui reçoit les eaux d'une grande partie du département de Seine-Saint-Denis et donc de réduire les risques d'inondations à l'aval. Par temps de pluie, le bassin sec revêtu (B1), d'une capacité de stockage de 13 500 m³, stocke les eaux du collecteur de la Morée à l'ouest, puis les restitue au collecteur après stockage. Par l'intermédiaire d'un siphon, les bassins en eau (B2) sont alimentés par surverse du bassin B1 seulement lors des pluies exceptionnelles afin de conserver la qualité des plans d'eau.

Sur la période 2000-2017, le bassin B1 s'est rempli 167 fois pour un volume moyen de 4 759 m³ par remplissage, soit 35 % du volume total. Sur la même période, 42 remplissages (soit 1 sur 4) ont été supérieurs à 60 % de la capacité totale de stockage du bassin. De plus, pour un débit d'alimentation de 10 m³/s, 22 minutes suffisent pour remplir la totalité du bassin (1h35 pour l'ensemble de l'ouvrage). **Si les conditions de remplissage du bassin B1 présentent un risque pour l'ouverture au public, le fonctionnement hydraulique des bassins B2 est compatible avec une ouverture partielle du site.**

Le projet d'intégration urbaine du bassin a pour objectif d'en faire un

parc urbain accessible au public et favorable à la biodiversité. Cela suppose tout autant de réduire les risques (notamment de noyade) mais aussi d'améliorer les qualités du milieu aquatique et de ses abords en redessinant les profils des bassins pour permettre un rapport à l'eau varié depuis les cheminements.

Les bassins se situent dans la commune de Blanc-Mesnil, au nord du département de Seine-Saint-Denis, en contrebas de la commune de Bonneuil-en-France (Val-d'Oise). La situation géographique du site offre de fait des belvédères remarquables depuis le nord des bassins. Le coteau, qui atteint environ 70 mètres NGF, soit 30 mètres de dénivelé par rapport aux bassins du Pont-Yblon, domine la vue sur les bassins.

L'environnement urbain des bassins est contraint par les infrastructures de l'aéroport du Bourget à l'ouest et deux voies routières majeures : l'Autoroute A1, à l'est, et la RD317 (ex-RN17), à l'ouest. Ce contexte limite l'accessibilité par les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo). Cependant, les futures gares du Grand Paris Express « Le Bourget – Aéroport » (ligne 17), au sud-ouest, et « Le Blanc-Mesnil » (ligne 16), au sud, amélioreront considérablement les conditions d'accessibilité depuis l'unique espace public qui le longe au sud (la rue des Frères Lumière en impasse près de l'A1). Ces futures gares pourront s'appuyer sur la requalification des espaces publics (amélioration de la mobilité, revitalisation commerciale) et du bâti (lutte contre l'habitat privé dégradé, promotion d'une architecture

Cette grande promenade de l'eau pourrait s'appuyer sur ce patrimoine et sur les parcours pédestres du département en reliant, d'est en ouest, les bassins départementaux du parc du Sausset et de la Poudrerie jusqu'à ceux de la Molette et des Brouillards

unifiée) prévue dans le cadre du projet ANRU « Le Haut du Blanc-Mesnil ». **La nature enclavée de ce site invite à protéger du public le bassin B1. Cela permettrait de préserver la faune et la flore existantes à ses abords voire de favoriser leur développement (clôtures adaptées, nichoirs, plantations nouvelles...).**

Le tissu urbain est très largement composé de bâtiments industriels, apparus au début des années 1970, au sud, et au début du XXI^e siècle au nord. Une zone plus mixte (activité, pavillonnaires et grands ensembles) se situe à l'ouest et sud-ouest du site. Se dessine également, au sud-est de l'autoroute A1, un tissu industriel dense dans lequel s'insèrent le cimetière communal, le parc urbain Jacques Duclos (24 ha) et de nombreuses infrastructures liées au fonctionnement hydraulique du territoire (bassins de rétention, station de pompage, usine de traitement d'eau potable, STEP de la Morée, ancienne Ferme du Moulin...). Ces équipements pourraient jaloner une promenade de l'eau, valorisant le patrimoine hydraulique (signalétique, visite pédagogique) et rejoignant la Morée aujourd'hui canalisée et inscrite dans les interstices bâtis des activités industrielles. **Cette grande promenade de l'eau pourrait s'appuyer sur ce patrimoine et sur les parcours pédestres du département (chemin des Parcs notamment) en reliant, d'est en ouest, les bassins départementaux du parc du Sausset et de la Poudrerie jusqu'à ceux de la Molette et des Brouillards et suivant les anciens cours d'eau (Morée, Sausset).**

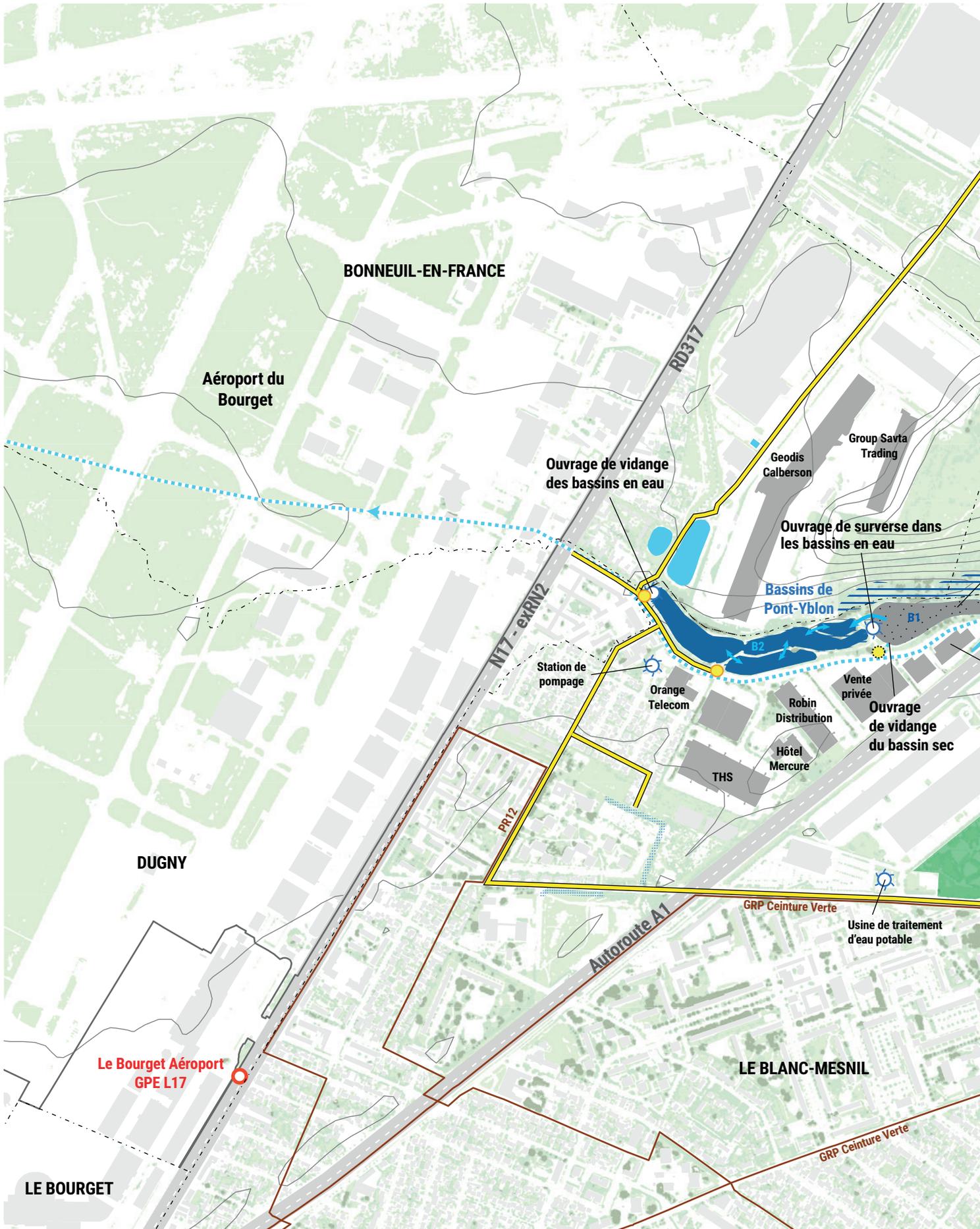
Le Plan Local d'Urbanisme du Blanc-Mesnil, adopté en 2016, a aussi mis en avant certains enjeux urbains pour le nord de la commune visant à mieux connecter les différents espaces et tissus. Le Plan de Zonage (modifié en 2018) identifie un « arc vert et bleu » comprenant la Morée et les bassins du Pont-Yblon, localisés en Zone N. Ce Plan de Zonage prévoit également la plantation d'arbres à proximi-

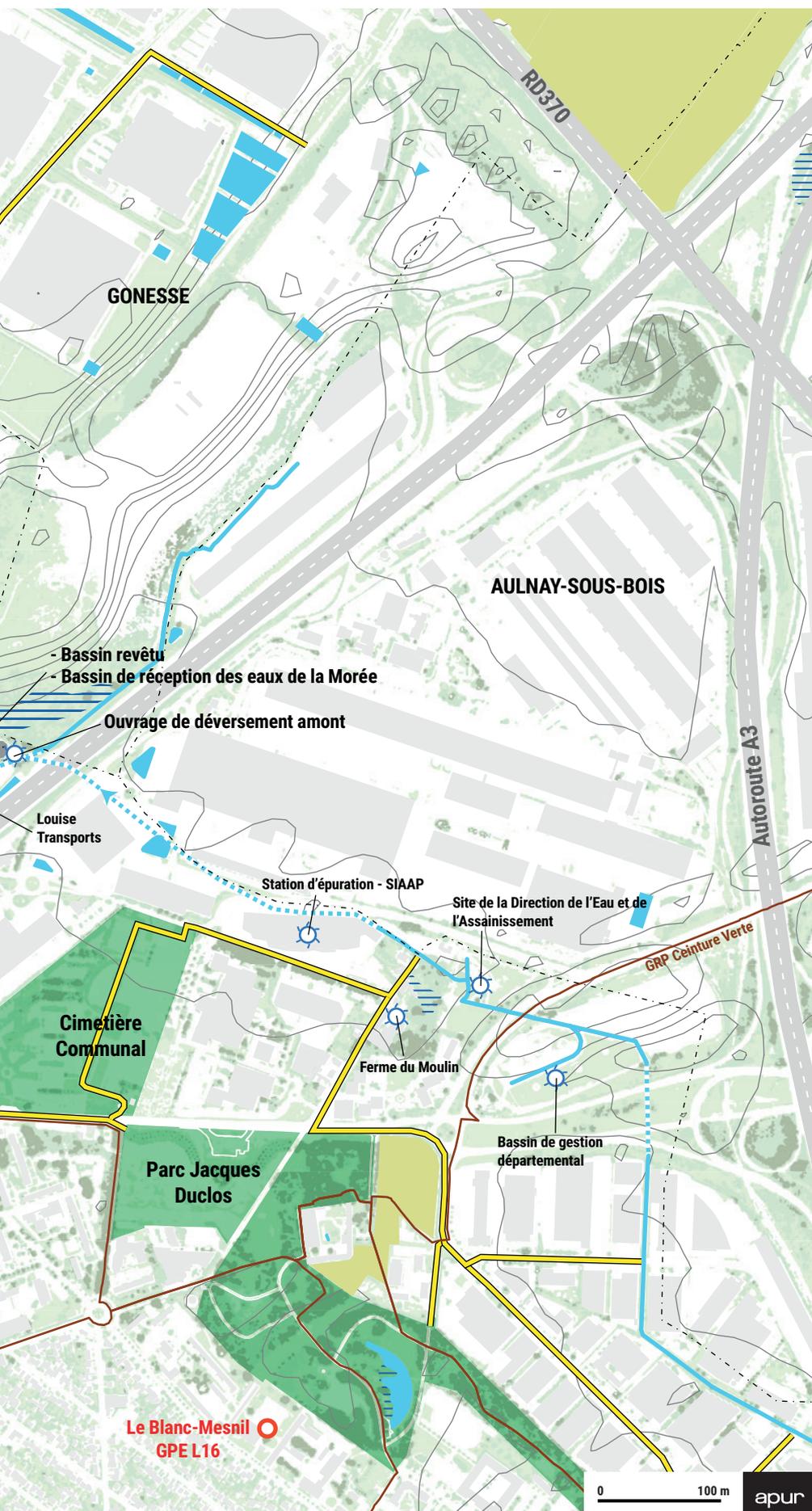
té du site, depuis la rue Madon jusqu'à l'arrière des parcelles du pavillonnaire à l'est de la rue Joseph Le Brix, les protégeant des nuisances du bâtiment d'activité situé à l'est. Ces alignements d'arbres pourraient être complétés dans les rues adjacentes, intégrant les tissus pavillonnaires et les interstices du bâti industriel.

Au sud des bassins, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) prévoit, de part et d'autre de la N2, la création d'aménagements paysagers et la requalification des espaces publics, en lien avec le projet ANRU. Traversant la Cité des Tilleuls, il identifie une continuité écologique à renforcer entre le parc Georges-Valbon à l'ouest et le parc du Sausset à l'est.

Plus largement, la géographie des zones d'activités sur Paris Terres d'Envol montre de vastes plaques contiguës au sud de l'autoroute A1 entre les aéroports Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget et à proximité des grands équipements stratégiques (aéroport de Roissy CDG et aéroport d'affaires du Bourget, parcs des expositions de Villepinte et du Bourget). Elles participent de l'infrastructure métropolitaine et font l'objet de projets d'envergure. Parmi elles, figurent des zones à dominante logistique comme Garonor ou des zones à dominante de bureaux comme Paris Nord 2, sur laquelle des réflexions sont en cours.

Le territoire compte aussi des zones d'activités plus petites à l'intérieur des communes. Autrefois à l'écart, les zones d'activité ont été rattrapées par l'urbanisation mais demeurent souvent coupées des tissus urbains environnants par les infrastructures et constituent des enclaves. Elles proposent un immobilier, un environnement et des niveaux de services qui ne répondent souvent plus aux besoins des entreprises ni de leurs salariés, plus souvent diplômés que par le passé, avec la transformation de l'industrie. Elles sont aussi peu denses.





ORIENTATIONS POUR L'INTÉGRATION DU BASSIN DE PONT-YBLON

Valoriser la présence de l'eau dans le territoire

Existant

- Plan d'eau / bassin de gestion
- Bassin départemental en eau permanente
- Bassin départemental revêtu
- ▨ Zones humides potentielles (SAGE)
- Cours d'eau visible / souterrain

Proposé

- Bassin en eau avec valeur écologique préservée et renforcée
- ⊙ Valoriser le patrimoine hydraulique technique

Valoriser les liaisons et les paysages

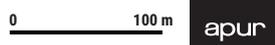
Existant

- Chemin et itinéraire pédestre

Proposé

- Parcours découverte de l'eau accessible
- Entrée publique
- ⊙ Entrée publique avec accès limité

Sources : CD93, DRIEE, Apur



Les zones d'activité font presque toutes l'objet de projets d'aménagement de type ZAC ou sont inscrites dans une OAP (Orientation d'aménagement et de programmation des PLU et PLUI). Dans certaines, la vocation industrielle ou artisanale est maintenue (ZAE du Commandant Rolland au Bourget, ZAE Pont-Yblon ou ZAE du Coudray au Blanc-Mesnil). Dans d'autres projets, les fonctions d'activités sont supprimées ou réduites. La mise en œuvre des projets d'aménagement et de transport, notamment l'arrivée du Grand Paris Express ou les JOP2024, augmente les risques de disparition de ce foncier industriel et productif au profit de destinations plus rentables, notamment du logement. En conservant une vocation d'activités, ces zones ne peuvent plus être pensées à l'écart de la ville et sont appelées à être transformées, densifiées et désenclavées. Pensées de manière plus qualitative, elles peuvent aussi contribuer aux grands enjeux environnementaux, par le traitement des eaux pluviales, la production d'énergie ou un fonctionnement davantage circulaire des activités présentes. Et la proximité des bassins qui longent la ZAE de Pont-Yblon ou la présence de la Morée à ciel ouvert dans la ZAE du Coudray constituent des atouts à valoriser en gestion de la ressource en eau, en présence du végétal ou en parcours et en liaisons.

La présence de secteurs d'activité à proximité des quartiers d'habitations offre un terrain d'expérimentation potentiel pour tester la cohabitation d'usages multiples. Héritage d'une vision fonctionnaliste de l'aménagement, ces zones d'activités peuvent être repensées en synergie avec l'ouverture au public du site du Pont-Yblon. L'eau peut devenir la clé du métabolisme de ce territoire qui dépasse sa nature mono fonctionnelle pour proposer une cohabitation entre activités, logistique et habitat par le biais de l'eau. Le site des bassins pourrait changer la perception des zones d'activités comme enclaves fermées dans l'esprit des employés et

des habitants de ce quartier. En travaillant les clôtures entre les parcelles, en densifiant la végétation et en aménageant des noues pour la gestion locale des eaux de pluie, ces vastes secteurs d'activité pourraient se reconvertir au service d'un « tiers paysage ». La préservation de ce foncier à vocation économique pourrait ainsi répondre à des enjeux écologiques et environnementaux.

Initialement créé pour être un parc ouvert au public, le site du Pont-Yblon garde un potentiel paysager et écologique important bien que son entretien soit limité au strict nécessaire (tonte, taille d'arbustes, faucardage, évacuation des déchets flottants...). Il abrite une certaine variété de strates de végétation (massifs d'arbres et arbustes, ripisylve, pelouse) majoritairement courantes, 115 espèces végétales ont été recensées en 2002³. Cette diversité gagnerait à être enrichie progressivement et bien entretenue dans le temps. Elle pourrait aussi contribuer à la stabilisation des berges. La faune a également fait l'objet d'un repérage global (plusieurs espèces de carpes, héron cendré, poules d'eau...) qui n'a pas permis d'identifier d'espèce remarquable. La surpopulation de lapins pose des problèmes de dégradation des sols et de braconnage... Là encore, **une amélioration des qualités des milieux (qualité de l'eau, strates et essences, échanges entre les milieux aquatiques et terrestres...) pourrait contribuer à préserver et observer une plus grande diversité d'espèces animales**. L'oxygénation de l'eau est un sujet important pour les bassins B2 qui pourraient faire l'objet d'installations moins techniques et davantage au service de l'art des jardins et de la mise en scène de l'eau (voir à ce sujet les travaux d'Olafur Eliasson, d'Isabelle Daëron ou de collectif Aman Iwan avec Feda Wardak).

La plantation des cheminements offre une variété intéressante de paysages et de qualités d'usages (ensoleillement et ombrage, sport et détente...). Le caractère paysager, voire pittoresque, du site

Une amélioration des qualités des milieux (qualité de l'eau, strates et essences, échanges entre les milieux aquatiques et terrestres...) pourrait contribuer à préserver et observer une plus grande diversité d'espèces animales

³ — DEA 93, Étude pour le réaménagement du bassin de rétention d'eau pluviale de Pont-Yblon, Le Blanc Mesnil. Étude de faisabilité, mars 2002

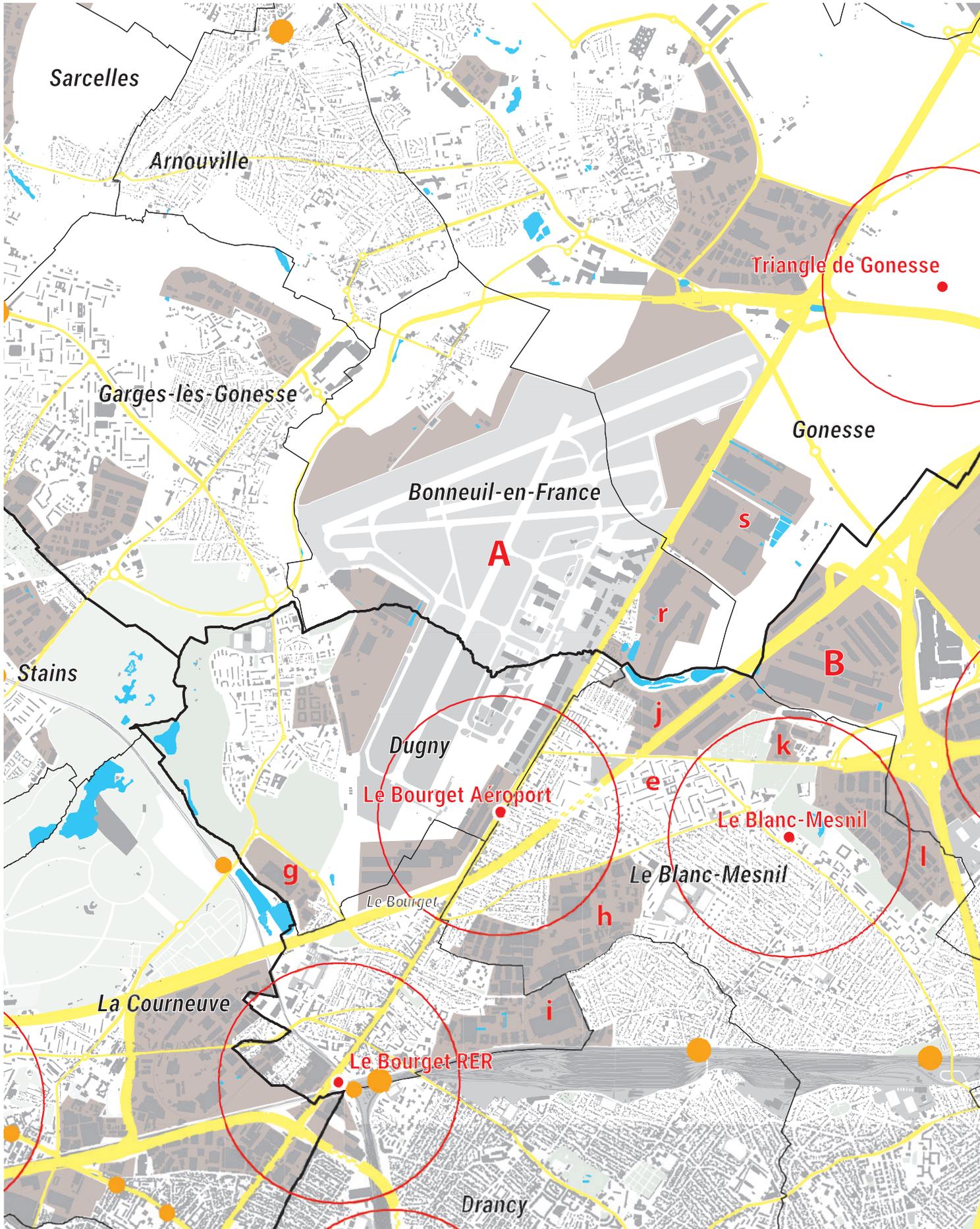
Une réflexion mériterait aussi d'être engagée avec les propriétaires et gestionnaires des secteurs d'activité au sud et au nord des bassins pour réfléchir au renforcement des qualités paysagères de ces sites

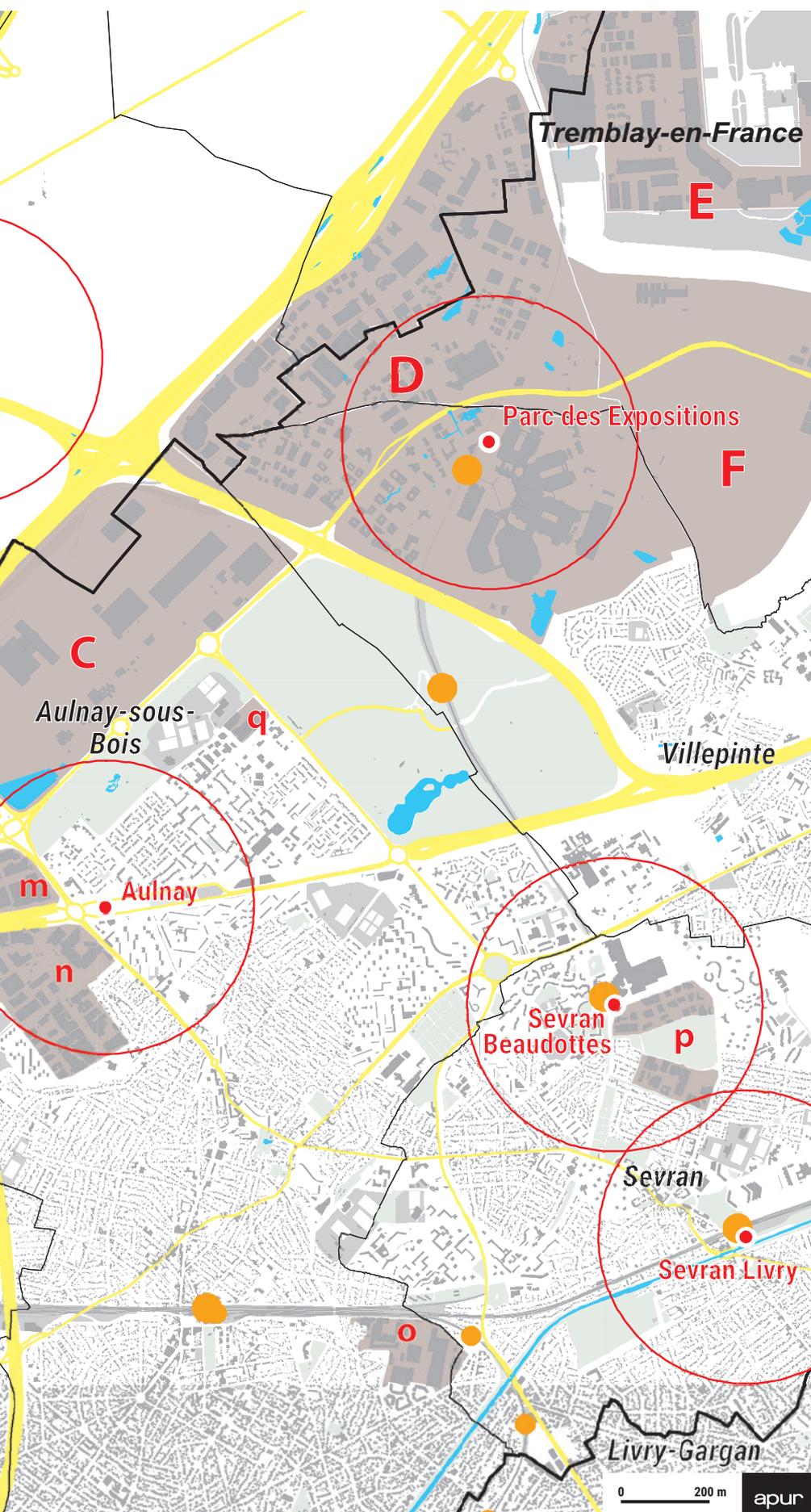
est d'ailleurs à l'origine d'usages aujourd'hui illicites pratiqués aux abords des bassins (sport, pêche, promenade, barbecue...). **Dans la perspective d'une ouverture au public, l'identification de ces usages et de leur répartition dans le temps et l'espace permettrait d'avoir une approche plus précise du projet.** Quelles activités autoriser? Où les répartir? Comment permettre les coexistences entre ces usagers humains tout en respectant les non humains (la faune, la flore et leurs milieux). Certaines de ces activités pourraient aussi faire l'objet d'un encadrement (horaires précis, réglementation des pratiques, réseaux associatifs...) afin de limiter les conflits d'usages et de conserver l'intégrité et la tranquillité du site. L'aménagement de l'espace et la répartition des éléments de mobilier (bancs, équipements sportifs, barbecue, pontons permettant de s'approcher de l'eau, zone de pêche autorisée, belvédères, observatoires ornithologiques...) peuvent contribuer à cet encadrement.

L'ouverture au public du site mériterait d'être accompagnée d'une requalification des limites (actuellement formées par des grilles) et des entrées au sud-ouest et au sud, orientées vers les zones résidentielles. **Le traitement de ces limites pourrait comprendre la création d'une continuité végétale et arborée (massifs, haies, fossés, noues...) masquant les grilles et clôtures,** voire un déplacement et un effacement dans le paysage de la clôture nord du site en privilégiant les qualités de coteaux densément plantés, favorables à la faune et la flore. Des murs de soutènement épais dégageant les vues et formant assise depuis la rue des Frères Lumières contribueraient à sécuriser le site et à le rattacher aux ensembles d'habitation collective, de grande qualité, qui se trouvent au sud (point de vue en profondeur depuis la rue du Colonel Fabien et la rue Madon). Sur cette première partie ouest de la rue des Frères Lumière, le contraste entre la limite urbaine du sud et le front paysager du nord partici-

perait à valoriser le caractère des lieux. Dans sa séquence est, cette rue pourrait offrir une limite plus densément plantée préservant l'intériorité du site de son environnement d'activité (camions, grands volumes bâtis sans qualité...). Ce traitement renforcerait aussi le caractère plus fermé et pittoresque des bassins B2, tout en renforçant la sécurité du bassin B1. La partie est, à l'emplacement du bassin sec revêtu, pourrait conserver ses clôtures dans le cadre d'une ouverture occasionnelle (visite pédagogique, formation). **Plus globalement, c'est toute la rue des Frères Lumière qui gagnerait à être requalifiée en donnant plus de place aux piétons et en réduisant les emprises de stationnement et les surfaces imperméables et minérales.** Une réflexion mériterait aussi d'être engagée avec les propriétaires et gestionnaires des secteurs d'activité au sud et au nord des bassins pour réfléchir au renforcement des qualités paysagères de ces sites, à leur intégration spatiale et environnementale (réduction des phénomènes d'îlots de chaleur urbain, plantation, désimperméabilisation, déconnexion des eaux pluviales en lien ou non avec les bassins...). Ces relations devraient aussi conduire à réduire les dégradations occasionnées par ces activités (notamment pour les clôtures du bassin B1).

Au-delà du site des bassins lui-même, c'est tout un ensemble de continuités urbaines, paysagères et écologiques qu'il conviendrait de prendre en compte, de préserver et de renforcer. Le projet est à approfondir en lien avec le Val-d'Oise et avec les collectivités concernées. Au sud-est, l'enclavement du site dû à l'autoroute A1 et au coteau offre l'opportunité de préserver un long corridor écologique protégé du public, dans lequel l'eau est présente jusqu'aux bassins B1 et B2. Le paysage depuis l'autoroute y gagnerait également. En limite nord-ouest, un cheminement pour les modes actifs est envisageable à l'abri de la RD 317 et en lien avec les continuités plantées et les ouvrages de gestion des eaux pluviales en surface.





LES SECTEURS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À PROXIMITÉ DU BASSIN DU PONT-YBLON

- Plan d'eau / bassin de gestion
- Cours d'eau visible

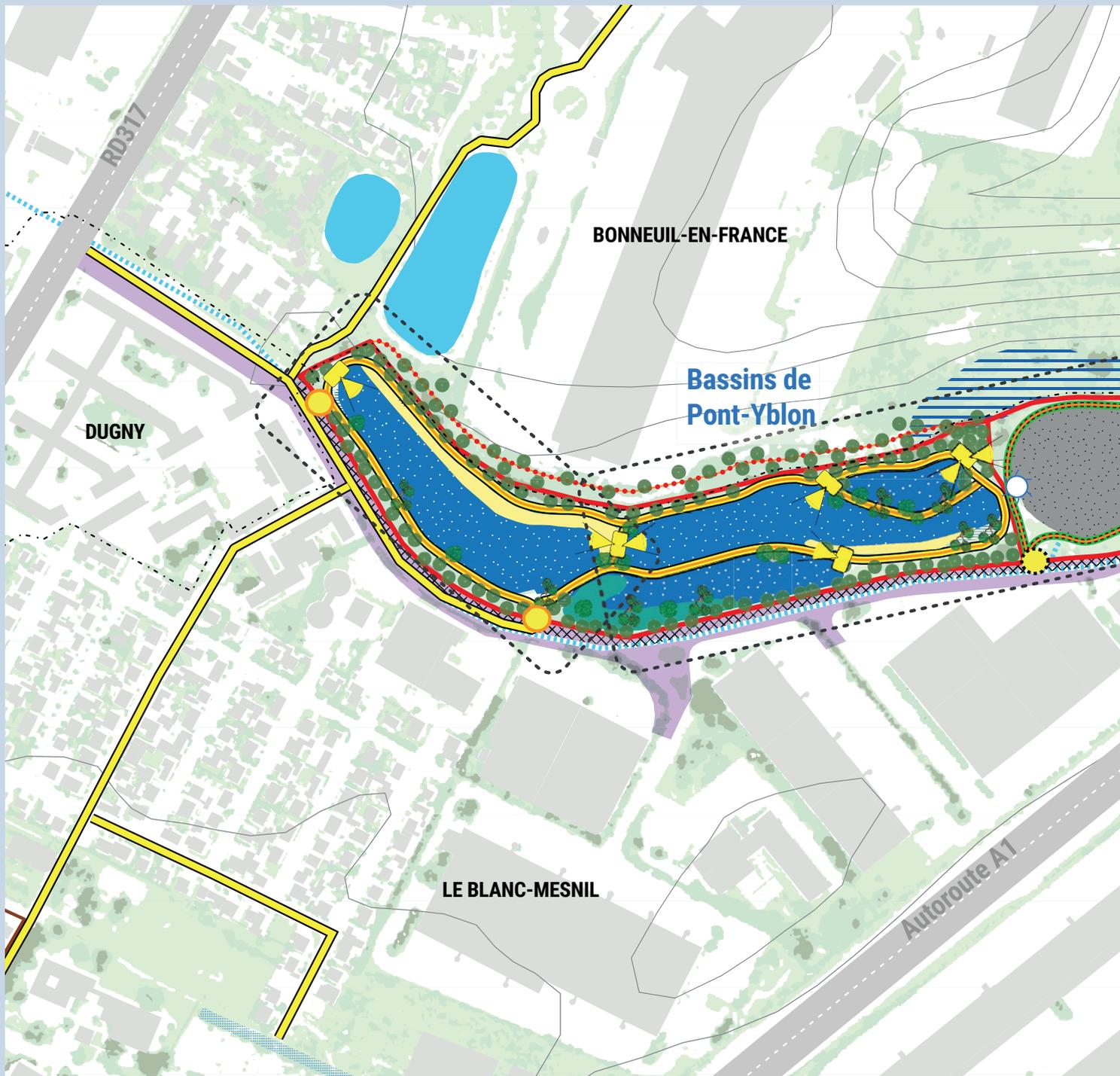
Secteurs d'activités économiques

- Secteurs d'activités économiques
- Bâtiments
- Train, RER, métro
- Tramway
- Réseau routier
- Quartier de gare du GPE (800 m)

Sources : APUR - IGN - juin 2020

- A** : Aéroport du Bourget façade ouest - façade est
- B** : Garonor
- C** : ex site PSA
- D** : Paris Nord 2
- E** : zone de fret - aéroport Paris Charles-de-Gaulle
- F** : ZAC Aérolians Paris

- g** : La Comète
- h** : La Molette
- i** : Commandant Rolland
- j** : Pont Yblon
- k** : Parc d'affaires Paris Nord
- l** : Le Coudray
- m** : La Fosse à la Barbière
- n** : La Garenne - Les Mardelles
- o** : Chanteloup
- p** : Bernard Vergniaud
- q** : Croix de Saint-Marc
- r** : ZAC de la Montjay
- s** : Les Tulipes Sud et Nord



ORIENTATIONS POUR L'INTÉGRATION DU BASSIN DE PONT-YBLON

Valoriser la présence de l'eau dans le territoire

Existant

- Plan d'eau / bassins de gestion
- Bassin départemental en eau permanente
- Bassin départemental revêtu
- Zones humides potentielles (SAGE)
- Cours d'eau visible / souterrain
- Gestion de l'eau à ciel ouvert

Proposé

- Bassin en eau avec valeur écologique préservée et renforcée
- Roselières
- Friches arbustives
- Zone à renforcer pour le développement de biodiversité
- Valoriser le patrimoine hydraulique technique

Valoriser les liaisons et les paysages

Existant

- Chemin et itinéraire pédestre

Proposé

- Aménagement dans le cadre du Plan Investissement Bassins
- Parcours découverte de l'eau accessible
- Parcours à accès limité,
- Parcours de service à usage limité pour le renforcement de la rive végétale
- Clôture à requalifier
- Stationnement à requalifier / supprimer
- Belvédère, point de vue liés à l'eau
- Entrée publique



-  Entrée publique avec accès limité
-  Plantations à préserver et à renforcer
-  Requalifier la rue des Frères Lumière

Sources : CD93, DRIEE, Apur

Objectifs proposés pour une meilleure insertion paysagère et urbaine

→ Renforcer les continuités urbaines, paysagères et écologiques entre le bassin et son environnement urbain (activité industrielle et commerciale, zone résidentielle dense) et routier (Autoroute A1 au sud, ex-RN2 à l'ouest).

→ S'appuyer sur le projet NPNRU « Le Haut du Blanc-Mesnil » pour améliorer les liaisons aux sites et le désenclaver.

→ Rendre le site plus accessible en transports en commun, en s'appuyant notamment sur la future gare GPE « Le Bourget Aéroport » et renforcer les aménagements cyclables à ses abords.

→ Par une promenade de l'eau, relier le bassin aux chemins de randonnées existants (PR12, GRP Ceinture Verte, Chemin des Parcs) et aux lieux d'intérêt hydrologiques (rus, bassins, noues). Ponctuer la promenade d'informations (La Morée, la gestion des eaux pluviales...).

→ Renforcer la place des bassins dans les parcours de promenade et les usages de proximité.

→ Sécuriser le fonctionnement et les installations hydrauliques en vue de l'ouverture du site au public.

→ Renforcer les qualités écologiques des bassins en eau par la gestion de la ripisylve (protection de l'existant, implantation de nouvelles espèces), la préservation de la faune piscicole et terrestre (liens eau/terre) et l'oxygénation de l'eau. Le Plan Canopée 2021-2030 peut être un outil précieux pour renforcer les valeurs écologiques du site.

→ Améliorer le potentiel écologique et paysager du bassin B1 (nichoirs, diversification de la flore...).

→ Réduire les effets de clôtures autour des bassins B2 et les remplacer par des aménagements paysagers (plantations, murs de soutènement, talus plantés...)

→ Déplacer la clôture nord le long des bassins B2 et la dissimuler à travers les plantations des coteaux.

→ Réserver l'accessibilité publique aux bassins B2 et préserver la sécurisation du bassin B1, à moyen terme. L'ouvrir pon-

ctuellement à des visites pédagogiques (apprentissage en hydraulique...).

→ Requalifier la rue des Frères Lumière pour conforter le caractère local de la promenade le long du futur parc.

→ Favoriser les promenades et créer un véritable lieu de rencontre par l'implantation de mobilier de repos et d'agrèments (tables, bancs, pontons...), notamment pour la population habitant et travaillant à proximité.

→ Diversifier les points de vue, les densités de plantations (distinction entre l'est et l'ouest des bassins B2), les rapports à l'eau (pouvoir s'en approcher et pouvoir l'observer à distance).

→ Réduire l'homogénéité due à l'altimétrie constante de la voie de service ceinturant le site (travail de topographie en long et en travers, qualités des sols...).

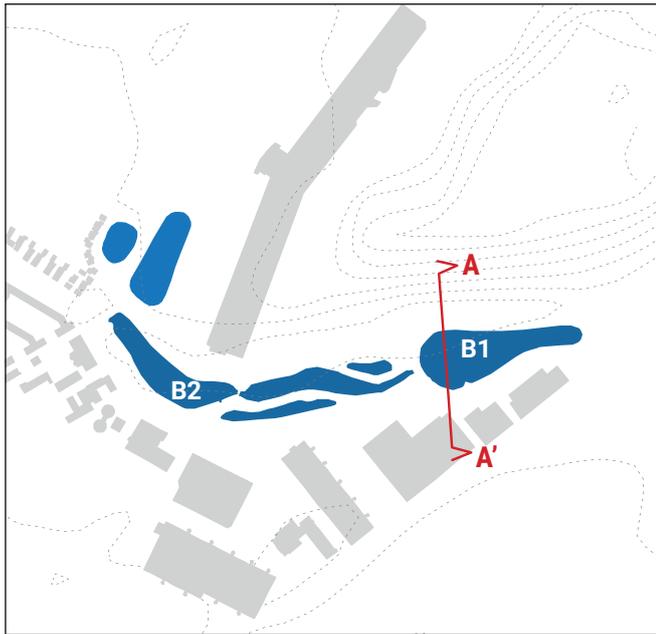
→ Intégrer les usages aujourd'hui illicites (pêche, peinture, pratiques sportives individuelles ou collectives, observation de la nature...) et les encadrer (réglementation, horaires, réseaux associatifs...).

→ S'appuyer sur le caractère public du futur parc des bassins pour favoriser des liens nord-sud, entre les zones d'habitations et d'activités, et créer un parcours plus discret, alternatif à la N17/RD 317.

→ Travailler avec les entreprises riveraines à la recherche d'un équilibre entre préservation / renouvellement des activités et protection de la nature, des usages et des usagers qui y sont associés (clôtures entre parcelles pour le passage de la faune, diversité de la flore, gestion locale des eaux de pluie).

→ Renforcer les qualités urbaines et paysagères des limites sud (front de parc urbain invitant à la promenade et à l'observation) et nord (front de coteau protégé au service de la biodiversité).

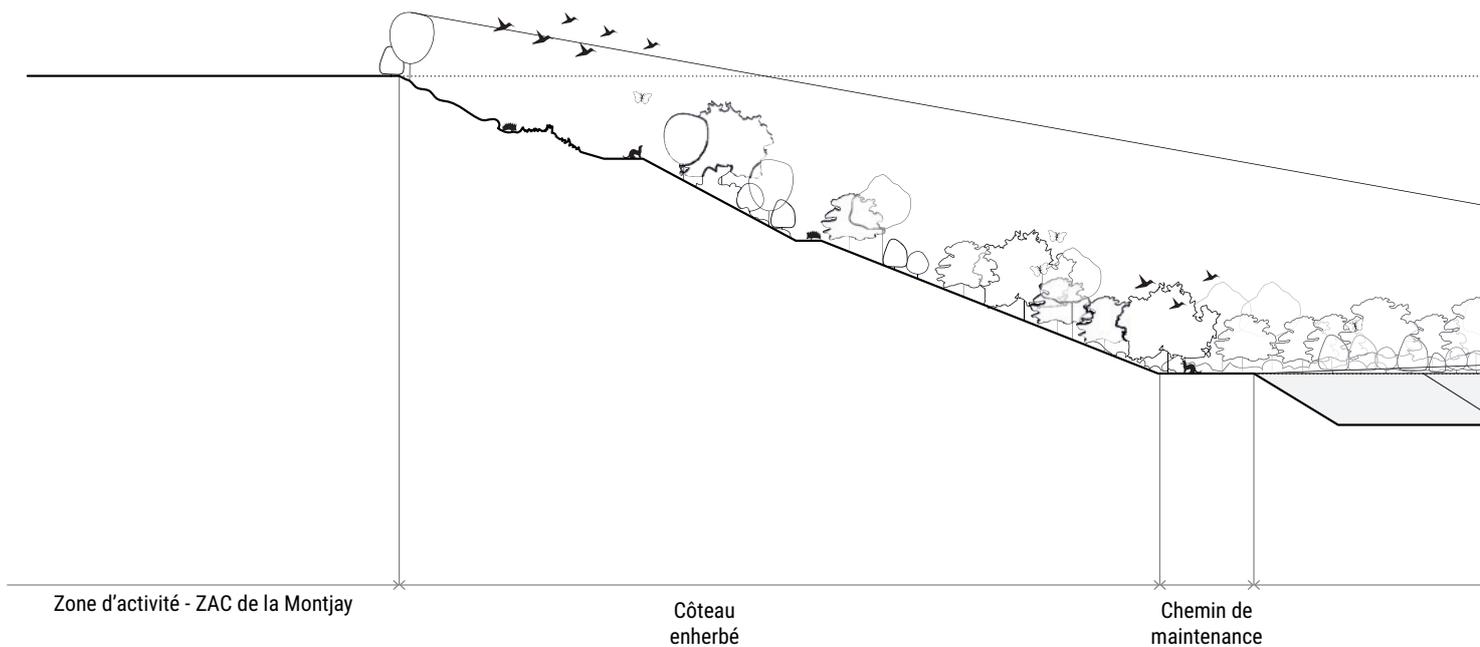
→ Mener à l'échelle interdépartementale une réflexion sur la trame verte et bleue ouverte aux modes actifs (à l'ouest) et réservée à un tiers paysage protégeant la faune et de la flore (à l'est).



© Apur

Le bassin B1 à sécuriser et à préserver du public. Un site d'observation d'une nature protégée et à renforcer en lien avec le flanc de coteau:
 1 - Vues du bassin B1 vers l'ouest depuis le centre technique.
 2 - Vue du bassin B1 vers l'est.

PONT-YBLON - COUPE EST (B1)



Densifier la présence de végétation

Cheminements secrets accessibles ponctuellement, afin de préserver la biodiversité

Désimperméabiliser la voie de service et requalifier en terre-pierre ou en prairie

Préserver la biodiversité existante aux abords du B1, près de l'autoroute et sur le talus



Projet de traitement du sol

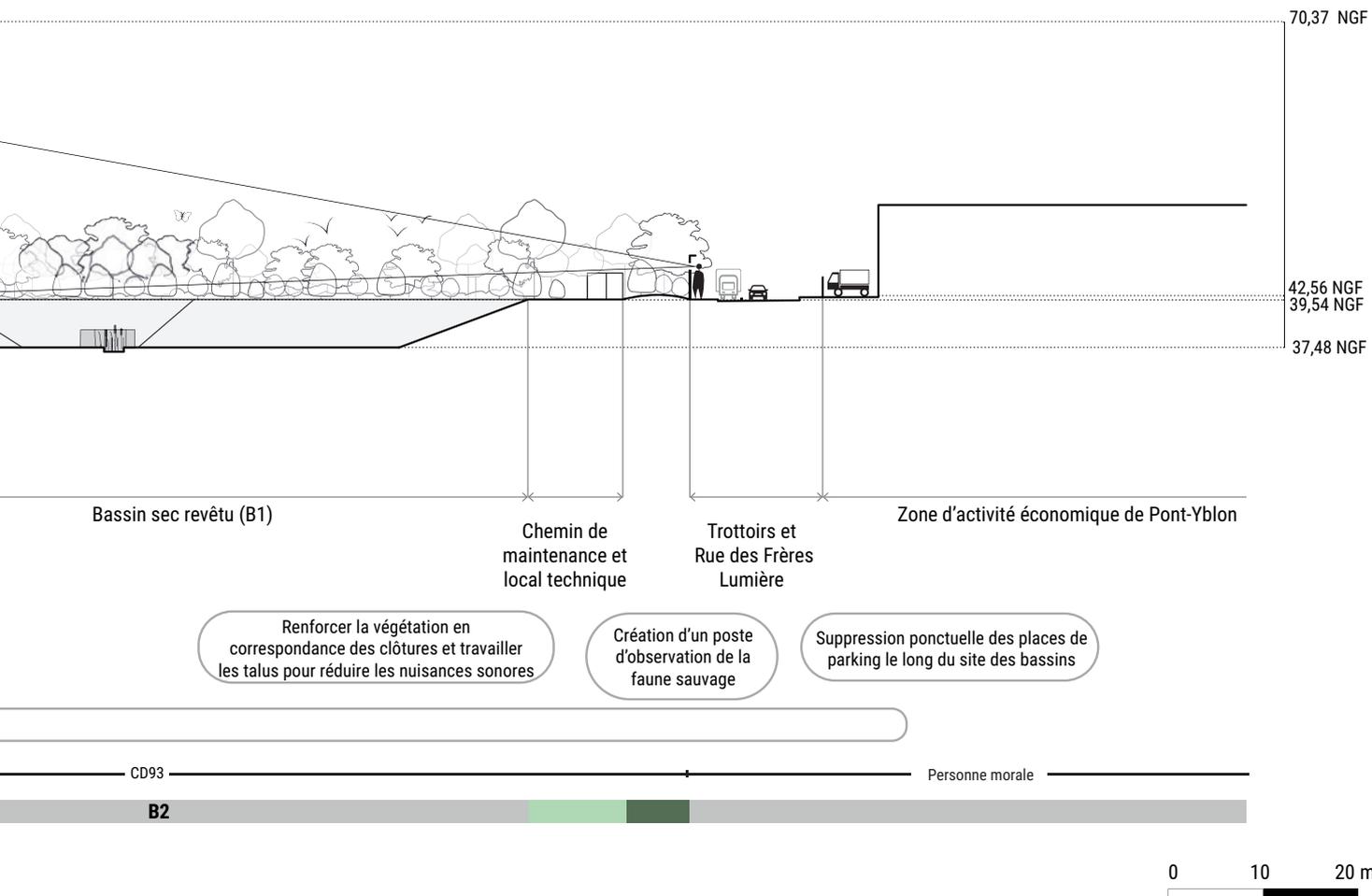
- Boisement
- Friches herbacées
- Prairie
- Roselières
- Bassin en eau
- Bassin revêtu/asphalte

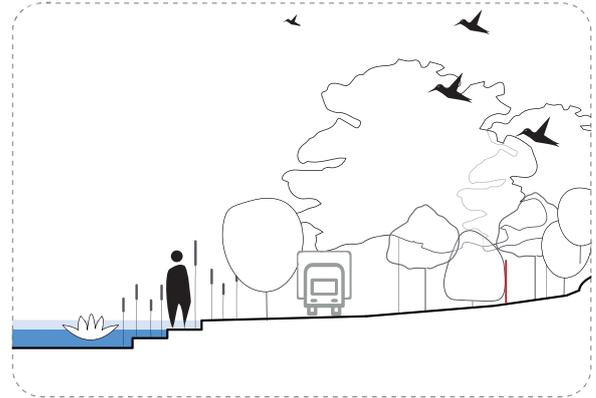
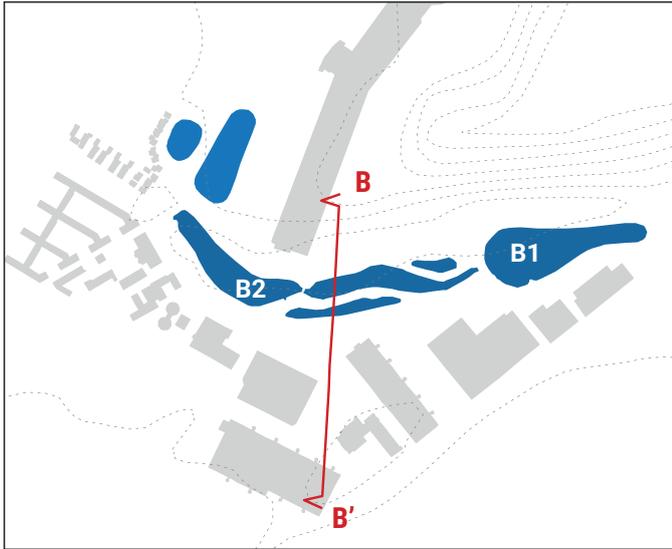


© Apur



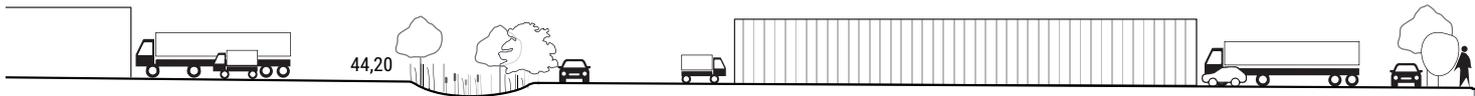
© Apur





Le changement du niveau dans les B2 d'eau peut permettre des promenades plus proches de l'eau.

PONT-YBLON - COUPE CENTRE (B2)



Zone d'activité économique de Pont-Yblon

Encourager les propriétaires au traitement des limites afin d'assurer un système de pas japonais pour les animaux sauvages

Encourager les propriétaires à la désimperméabilisation des stationnements à l'intérieur des zones d'activité

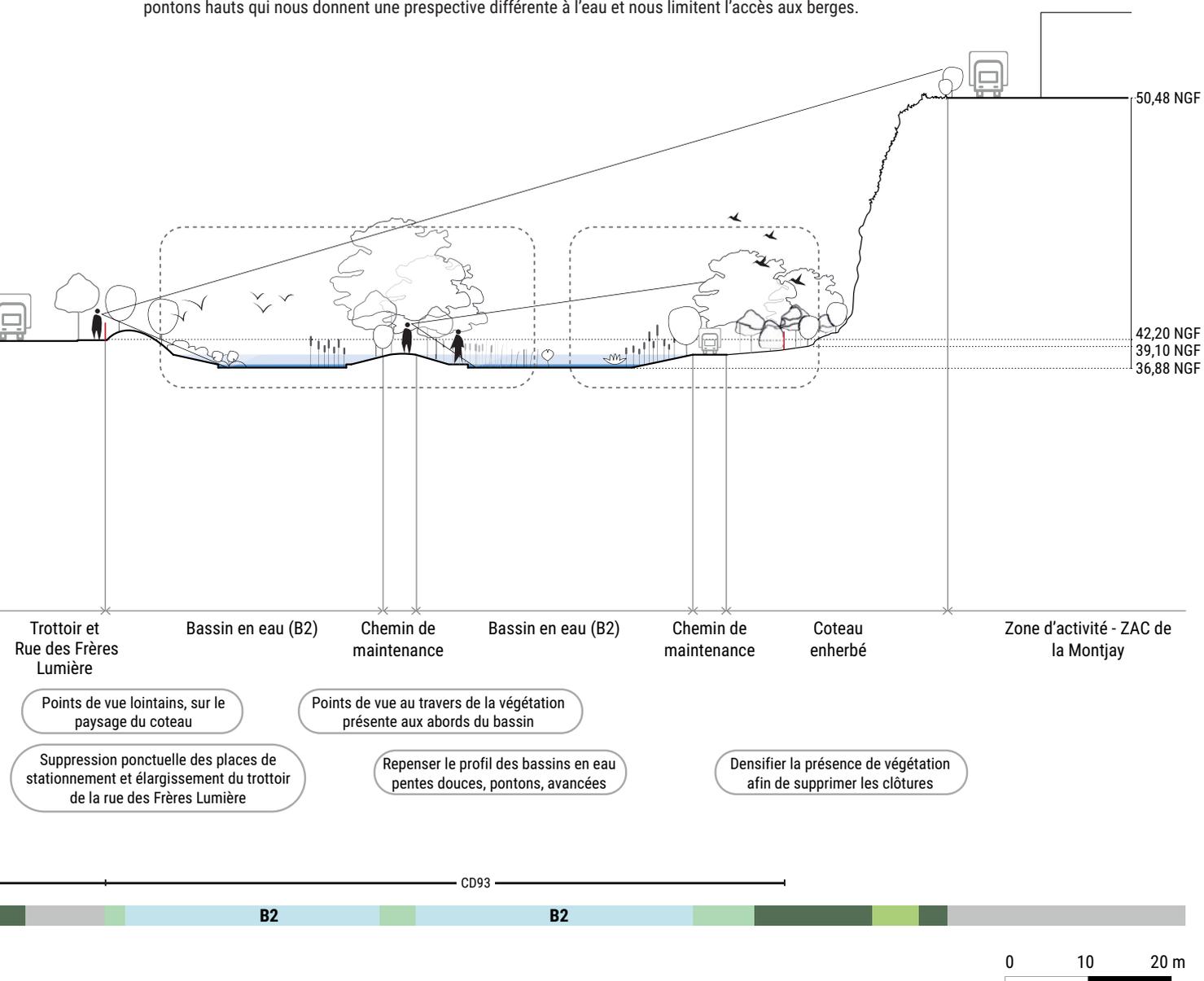
Personne morale

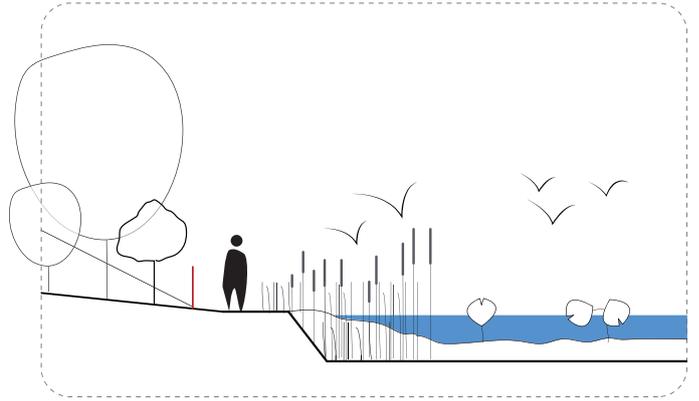
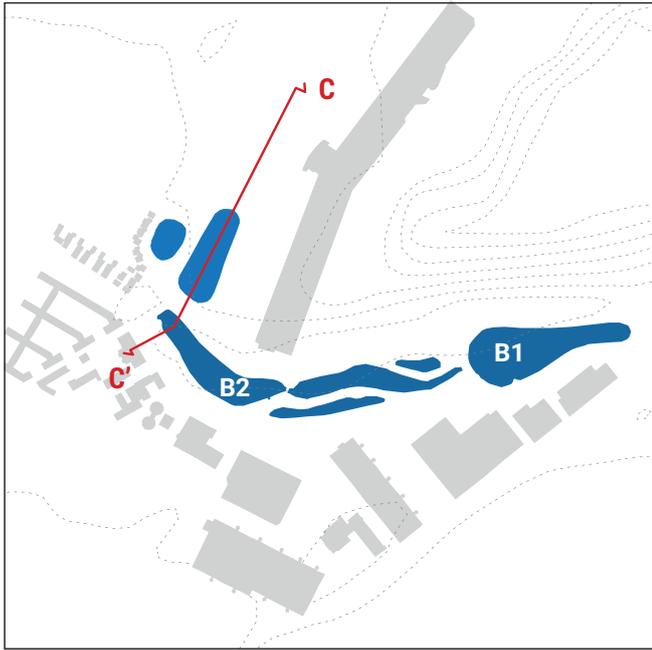
Projet de traitement du sol

- Boisement
- Friches herbacées
- Prairie
- Roselières
- Bassin en eau
- Bassin revêtu/asphalte



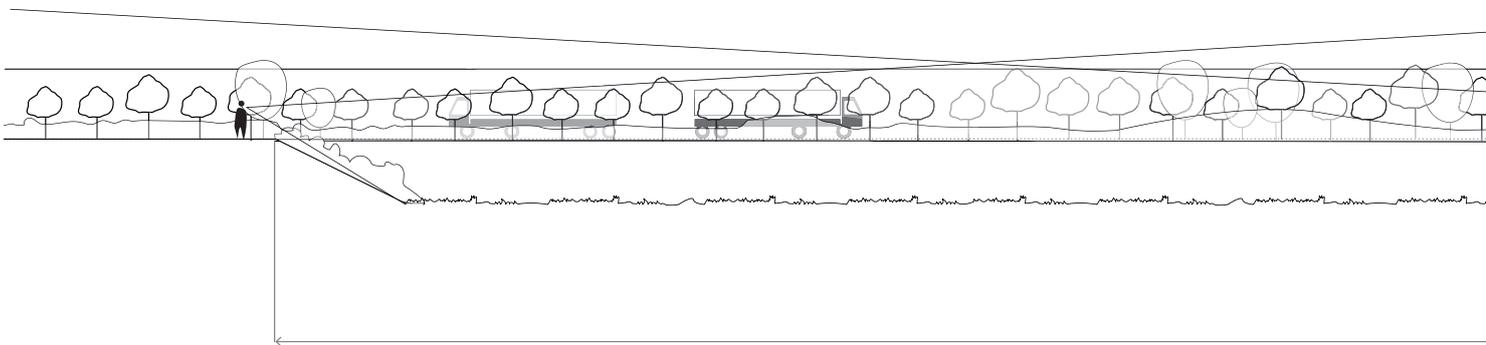
La promenade centrale peut s'élargir avec des pontons bas qui nous rapprochent de l'eau ou avec des pontons hauts qui nous donnent une perspective différente à l'eau et nous limitent l'accès aux berges.





Roselières denses près des berges

PONT-YBLON - COUPE OUEST (B1)



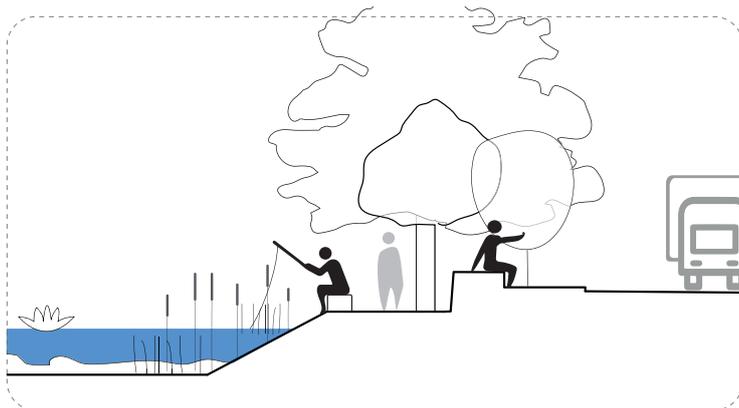
Bassin enherbé

Points de vue lointains sur la zone d'activité du coteau, qui encadre les champs de Gonesse

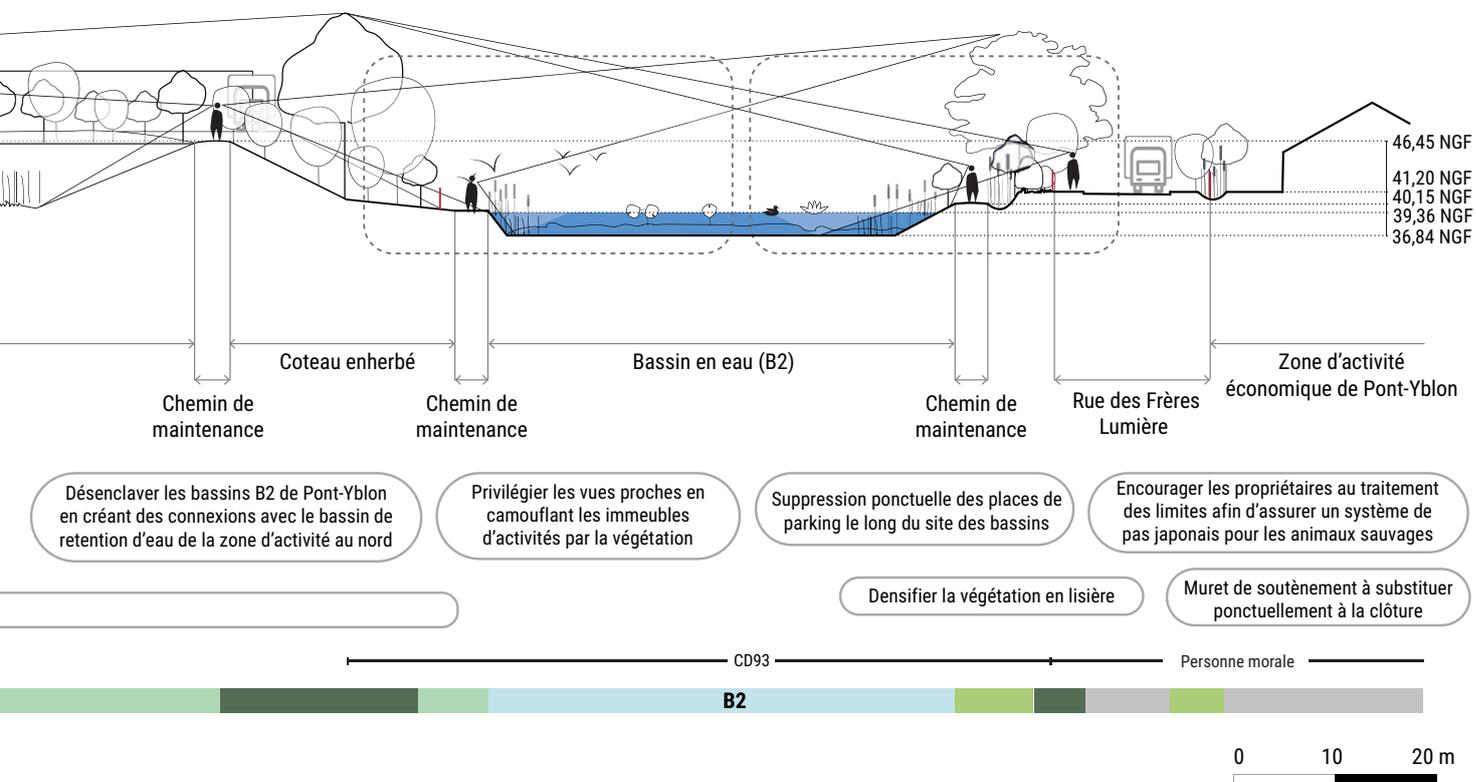
Renforcer la présence d'arbres afin de conforter la promenade nord-sud entre les bassins de Pont-Yblon et le talus au nord

Projet de traitement du sol

- Boisement
- Friches herbacées
- Prairie
- Roselières
- Bassin en eau
- Bassin revêtu/asphalte



Aménagement de murs latéraux pour pouvoir se poser le long des bassins





© DREA - Gobry



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



Un environnement d'activités dans lequel la trame verte et bleue pourrait davantage prendre place :

- 1 - Vue aérienne du secteur d'activité du Pont-Yblon.
- 2 - Vues de la Morée dans la ZAE du Coudray en amont des bassins.
- 3 - Vue de l'ancienne Ferme du Moulin de la Morée.
- 4 - Vues de la Morée depuis la station d'épuration Seine Morée.

Les liens aux secteurs d'activité à considérer à différentes échelles :

- 5 - Vue aérienne du secteur d'activité en lien avec le plateau du Bourget.
- 6 - Dégradation des clôtures au sud et sans abrisse au nord.

7- Assurer la sécurisation du site tout en facilitant de nouveaux usages et des clôtures adaptées (qualités esthétiques et écologiques).

5

© DRIEA - Gobry



6

© Apur



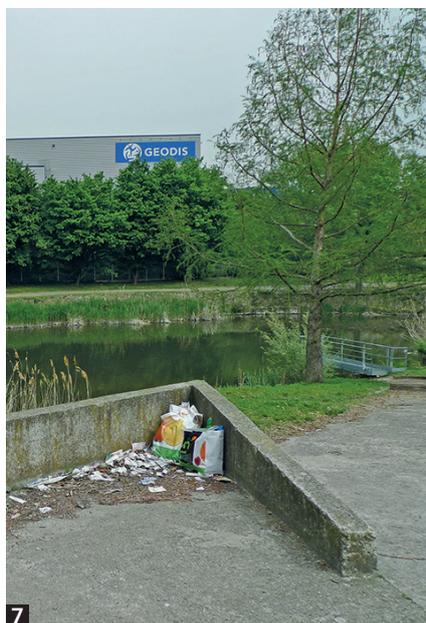
6

© Apur



7

© Apur



7

© Apur



7

© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



Créer de nouveaux liens entre les bassins B2 et la ville :

- 1- Maîtriser les relations à la ville dans les vues proches et lointaines, vers et depuis les bassins B2.
- 2- Repenser la topographie et le paysage du chemin de service en lien avec de nouveaux usages et des accès de qualité.
- 3- **Préserver et requalifier les effets de boisements des bassins B2.**

© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur

1- Une topographie et des plantations à préserver et à enrichir dans leurs rapports à l'eau : stabiliser les berges, favoriser les échanges entre les milieux.

Pouvoir être proche et loin de l'eau... repenser les usages existants en lien avec le milieu naturel :

- 2- Identifier les usages existants et améliorer la qualité et l'entretien du site et de son milieu aquatique.
- 3- Un site propice au calme et à l'observation de la nature... Vues du parc de Bercy et de l'observatoire de la ZIEP du bois de Vincennes, Paris 12^e.



© Apur



© Apur



© DEVE Ville de Paris - Vincent Mignier

BIBLIOGRAPHIE

Bassin de Coubron

DEA 93 – Techniques Topo, Bassin de Coubron. *Relevé des Capteurs de Mesures et Ouvrages divers*, mars 2016.

CD 93 – ATM, Plan Bassins. *Bassins Coubron - Coubron. Fiche programmatique*, s.d.

Bassin du Pont-Yblon

DEA 93, *Étude pour le réaménagement du bassin de rétention d'eau pluviale de Pont-Yblon, Le Blanc Mesnil. Étude de faisabilité*, mars 2002.

Commune du Blanc-Mesnil, *Plan Local d'Urbanisme, Pièce N°2: Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*, approuvé le 21 mars 2016.

Commune du Blanc-Mesnil, *Plan Local d'Urbanisme, Règlement et Plan de Zonage*, approuvé le 21 mars 2016 et modifié le 9 juillet 2018.

DEA 93 – Techniques Topo, *Pont-Yblon. Relevé des Capteurs de Mesures et Ouvrages divers*, novembre 2016.

CD93, Plan Canopée. *Pour une politique de l'arbre en Seine-Saint-Denis*, voté le 11 juin 2020.

CD 93 – ATM, Plan Bassins. *Bassins de Pont-Yblon, Le Blanc-Mesnil. Fiche programmatique*, s.d.

Autres références

Apur, *Orientations pour une redécouverte de la Vieille-Mer et l'intégration des bassins des Brouillards et de la Molette - Séquence du parc Georges-Valbon*, janvier 2020.

Bassins des Brouillards

SIAAP-CD93-DEA-Ségic, *Étude diagnostic et pré-étude de travaux des bassins des Brouillards à Dugny*, 2011.

CD93-DEA-Sinbio-Urban Water, *Étude d'optimisation écologique et paysagère du bassin des Brouillards*, juin 2016.

Bassins de la Molette

CD93/DEA-SGAP, *Étude diagnostic et pré-étude de travaux des bassins de la Molette à La Courneuve, rapport provisoire*, 2011.

DEA93, *Réaménagement du bassin revêtu « B1 » de la Molette, avenue Waldek-Rochet à La Courneuve. Note de faisabilité. Étude comparative*, janvier 2017.

CD93, *Projet de quartier métropolitain autour de la gare T11 Dugny-La Courneuve*, 2018.

Intégration urbaine et paysagère des bassins de Coubron et du Pont-Yblon

Cette étude porte sur l'intégration urbaine et paysagère de deux bassins départementaux de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, situés à Coubron et au Blanc-Mesnil (Pont-Yblon). Dans la continuité des travaux engagés avec le Département de Seine-Saint-Denis sur la redécouverte de la Vieille-Mer et sur l'intégration des bassins des Brouillards et de la Molette, il s'agit d'identifier les principaux enjeux et potentiels de ces bassins dans la perspective de leur intégration urbaine et de leur ouverture au public.

Inscrite dans le cadre du Plan Investissement Bassin du Département de Seine-Saint-Denis, adopté en 2018, leur requalification vise plusieurs objectifs : la maîtrise des ruissellements, l'intégration des ouvrages d'assainissement dans la ville, la valorisation de leurs qualités paysagères et écologiques et l'amélioration de leurs liens aux territoires (mobilités, espaces publics inclusifs, rafraîchissement et lutte contre les îlots de chaleur urbains...).

Les orientations proposées dans cette étude visent à renforcer les liens de proximité (ouverture des sites, sensibilisation, usages), à améliorer l'accessibilité des bassins (requalification des entrées, connexion au Chemin des Parcs), à intensifier la présence végétale dans le site et à ses abords tout en préservant leur fonction hydraulique initiale et son intégrité.

Les études réalisées sur les quatre bassins (Brouillards, Molette, Coubron et Pont-Yblon) ont été menées en lien étroit avec les équipes de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA 93). Elles doivent permettre d'harmoniser la gestion des projets et de proposer une méthodologie d'étude commune accompagnée de recommandations pour les futurs aménagements.

L'intégration des bassins de gestion des eaux pluviales témoigne de la volonté du Département de bâtir une armature territoriale forte à partir d'un patrimoine hydraulique et écologique valorisé, renforcé et enrichi.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

